

EVINRUDE[®]
E-TEC[®]



Guide de l'opérateur G2

Inclut des informations sur la sécurité, l'utilisation
et l'entretien

**115 H.O., 140 Ch,
150 Ch(1,865 L à 3 cylindres en
ligne)**

⚠ AVERTISSEMENT

Veillez lire ce guide avec la plus grande attention. Il contient d'importants renseignements sur la sécurité. Âge de conduite minimum recommandé : 16 ans. Veillez conserver ce Guide de l'opérateur dans le bateau.

**217103_FR
Version**



AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE

AVERTISSEMENT

Ce produit contient ou émet des substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Copyright ©

™® Marques déposées de BRP ou de ses filiales.

Ce document contient les marques déposées des entreprises suivantes :

2+4® est une marque déposée de BRP.

E-TEC® est une marque déposée de BRP.

Evinrude® est une marque déposée de BRP.

Evinrude XPS Marine XD100®

i-Command™ est une marque de BRP.

ICON™ est une marque de BRP.

ICON II™ est une marque de BRP.

iTrim™ est une marque de BRP.

S.A.F.E.™ est une marque de BRP.

SystemCheck® est une marque déposée de BRP.

XD100™ est une marque de BRP.

XD50™ est une marque de BRP.

APERÇU SUR LES PARTICULARITÉS

Facilité d'emploi

- Garantie moteur de 5 ans*
- Garantie anticorrosion non décroissante de 5 ans
- Pas d'entretien programmé chez le concessionnaire pendant 5 ans ou 500 heures (utilisation normale à des fins de loisir)
- Pas de procédure fonctionnelle de rodage
- Démarrages faciles (pas de starter ou d'amorçage)
- Gestion numérique du moteur
- Circuit de refroidissement à rinçage automatique
- Conception permettant un remisage à long terme
- Procédure d'hivernage simplifiée
- Diagnostics numériques
- Consommation faible d'huile

Longévité et fiabilité

- Protection totale contre la corrosion
- *Système de lubrification Evinrude E-TEC®*
- Conception robuste pour usage intensif
- Pompe à eau à très grand débit
- Bougies à l'iridium
- Module électronique à isolement antivibratoire
- Système de charge 30 A sans courroie
- Thermostat en acier inoxydable
- Segments de pistons à face en nickel-chrome
- Bielles/vilebrequin superfinis

Émissions inférieures et plus grand silence

- Conformité aux normes d'émissions de l'EPA
- Conformité aux normes d'émissions de l'Union européenne
- Conformité aux normes d'émissions californiennes 3-Star
- Circuit de carburant scellé
- Conception à frottement réduit (pas de courroies, de cames ni de segments racleurs)
- Capots du moteur isolés longs
- Silence distinctif de fonctionnement
- Silencieux d'air d'admission
- Dérivation d'air de ralenti

CONTENU

CONTENU

APERÇU SUR LES PARTICULARITÉS	3
PRÉSENTATION DE CE GUIDE	7

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

IMPORTANTES MESSAGES DE SÉCURITÉ	11
Mesures de sécurité – Généralités	11
Mesures de sécurité — Installation et entretien	12
RÉFÉRENCES, ILLUSTRATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	14
Identification du propriétaire	14
Numéros de modèle et de série	14
Moteurs hors-bord volés.....	14
Documentation technique.....	14
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	15

UTILISATION DE VOTRE MOTEUR HORS-BORD EVINRUDE

IMPORTANTES ÉTIQUETTES SUR PRODUITS	18
Étiquettes	18
Importantes étiquettes sur produits	18
Étiquette volante.....	18
Date de fabrication	19
Étiquettes de commande à distance.....	19
Identification des composants-Tribord.....	20
Identification des composants-Bâbord.....	21
Identification des composants - Tribord.....	22
Identification des composants-Bâbord.....	22
Identification des composants - Avant.....	23
Identification des composants – Barre.....	24
SPÉCIFICATIONS D'HUILE DES MOTEURS À 2 TEMPS	26
<i>Marque d'huile Evinrude</i>	26
Informations sur le circuit d'huile	26
Amorçage du circuit d'huile.....	27
Spécifications de carburant	28
FONCTIONNEMENT	32
Informations de sécurité.....	32
Démarrage et arrêt du moteur.....	32
Commandes à distance — Système de contrôle <i>Evinrude ICON II</i>	40
Surveillance du moteur	52
Conditions particulières de fonctionnement.....	55
Transport du moteur hors-bord	56
Inspection préalable à la navigation	58
Espèces envahissantes aquatiques (AIS).....	60

INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS

INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR	64
Responsabilité du fabricant	64
Responsabilité du concessionnaire	64
Responsabilité du propriétaire	65
RÉGLEMENTATION DES ÉMISSIONS PAR L'AGENCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EPA)	65
CALENDRIER D'INSPECTION	66
Tableau d'inspection	67
Produits de soins du moteur	68

ENTRETIEN

ENTRETIEN	72
Anodes	72
Fusibles	72
Niveau de lubrifiant du boîtier d'engrenages	73
Vérification du niveau de fluide, modèles à barre avec système de servodirection.....	73
Finition externe du moteur hors-bord	74
Hors-bord immergé.....	74
Remisage	74
S.A.F.E. Réinitialisation.....	78
Procédure de démarrage de secours	80

Cette page demeure vierge
intentionnellement.

PRÉSENTATION DE CE GUIDE

Ce Guide de l'opérateur constitue une part essentielle du moteur hors-bord *Evinrude® E-TEC®*. Il contient des informations utiles qui, si l'utilisateur en tient compte, permettront de comprendre parfaitement ce qu'exigent une utilisation, un entretien et des soins appropriés, et par-dessus tout la sécurité. Nous donnons la priorité à la sécurité et l'utilisateur doit en faire autant. Il est fortement recommandé de lire ce Guide d'un bout à l'autre. Mieux on connaît et comprend le moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*, plus son utilisation procure sécurité et plaisir. Le respect de cette recommandation garantira que l'opérateur est parfaitement informé quant à sa sécurité, ainsi qu'à celle de tout passager ou autre plaisancier.

Ce Guide de l'opérateur identifie d'importants messages de sécurité.

Bien que la seule lecture de telles informations ne suffise pas à éliminer le danger, le fait de bien les comprendre et de les mettre en application favori sera l'utilisation correcte du moteur hors-bord.

 Symbole d'alerte de sécurité

Ceci est le symbole d'une alerte de sécurité. Il sert à alerter l'opérateur d'un risque potentiel de blessures corporelles. Respecter tous les messages de sécurité qui suivent ce symbole afin d'éviter d'éventuelles blessures ou la mort.

Conserver ce Guide en permanence dans un sac étanche à côté du moteur hors-bord pendant l'utilisation. Si le produit est vendu, ce Guide doit être remis aux nouveaux propriétaires.

Un plaisancier responsable et compétent appréciera au maximum les joies de la navigation de plaisance et sera un navigateur sûr. Des cours de sécurité de la navigation sont offerts par la

gendarmerie maritime, la police des voies navigables et certains bureaux de la Croix-Rouge. Pour plus de renseignements sur ces cours, appeler le 1-800-336-BOAT (appel gratuit).

Pour des renseignements complémentaires sur la sécurité et les règlements de la navigation de plaisance, appeler:

- la ligne directe de sécurité de la navigation de plaisance de la gendarmerie maritime des États-Unis 1-800-368-5647.

En dehors de l'Amérique du Nord, bien vouloir contacter le concessionnaire ou distributeur pour tous les détails sur la sécurité de la navigation.

Ce Guide de l'opérateur utilise les


termes suivants pour identifier d'importants messages de sécurité.

 **DANGER**

Indicates a hazardous situation which, if not avoided, will result in death or serious injury.

 **AVERTISSEMENT**

Indicates a hazardous situation which, if not avoided, could result in death or serious injury.

 **ATTENTION**

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, entraînera des blessures mineures ou moyennement graves.

AVIS

Indicates an instruction which, if not followed, could severely damage engine components or other property.

REMARQUE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Cette note fournit des informations et des conseils de comportement à adopter pour la protection de l'environnement.

IMPORTANT : Identifie des informations qui aideront à assembler et à faire fonctionner le produit.

INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

Cette page demeure vierge
intentionnellement.

IMPORTANTES MESSAGES DE SÉCURITÉ

Ce Guide de l'opérateur contient des informations essentielles pour contribuer à éviter des blessures corporelles et des dégâts matériels. Des messages de sécurité apparaissent tout au long de ce Guide dans la section applicable.

Attention! L'erreur humaine est causée par de nombreux facteurs: l'imprudence, la fatigue, le surmenage, les préoccupations, le manque de familiarisation de l'opérateur avec le produit, les drogues et l'alcool, pour n'en citer que quelques-uns. Les dégâts subis par le bateau et le moteur hors-bord peuvent être réparés en peu de temps mais les blessures ou la mort ont des effets durables.



AVERTISSEMENT

Pour votre sécurité et celle des autres, veuillez suivre tous les avertissements et recommandations de sécurité. Ne négliger aucune précaution ou instruction de sécurité. Quiconque utilise le bateau doit d'abord lire ce guide et veiller à bien le comprendre avant de se servir du bateau et du moteur hors-bord.

Mesures de sécurité – Généralités

- Connaître les règlements sur la circulation maritime et les respecter.
 - Tout l'équipement de sécurité et les dispositifs de sauvetage personnels doivent être en bon état et adaptés au type de bateau. Toujours respecter les règlements qui s'appliquent au bateau.
 - Ne pas oublier que les vapeurs d'essence sont inflammables et explosives. Toujours s'en tenir à la marche à suivre décrite dans ce Guide de l'opérateur et à celles qui sont prescrites par la station de ravitaillement pour faire le plein de carburant. Toujours vérifier le niveau de carburant avant et pendant la navigation. Appliquer le principe de 1/3 de carburant pour arriver à destination, 1/3 pour en revenir et 1/3 en réserve. Ne pas transporter de réserve de carburant ni de liquides inflammables dans un compartiment de rangement ou le compartiment moteur.
 - Chaque fois que l'on fait tourner le moteur, s'assurer que la ventilation est suffisante pour éviter l'accumulation de monoxyde de carbone (CO), gaz inodore, incolore et insipide, qui peut entraîner un évanouissement, des lésions cérébrales ou la mort en cas d'inhalation à des concentrations suffisantes. Une accumulation de CO peut se produire à quai, à l'ancre ou en cours de navigation, dans de nombreux endroits renfermés tels que la cabine du bateau, le poste de pilotage, la plate-forme de natation et les toilettes. Elle peut être aggravée ou causée par les conditions atmosphériques, d'amarrage et de navigation, ainsi que par d'autres bateaux. Éviter les gaz d'échappement du moteur ou des autres bateaux, prévoir une ventilation correcte, arrêter le moteur lorsque l'on n'en a pas besoin, et être conscient du risque de refoulement des gaz et des situations créant une accumulation de CO. Des
- Pour apprécier pleinement les plaisirs, les joies et les sensations fortes qu'offrent la navigation de plaisance, quelques règles de base doivent être observées et respectées par tout navigateur. Certaines règles peuvent être nouvelles pour l'opérateur et d'autres être des règles de bon sens ou indiscutables... quoi qu'il en soit, les prendre au sérieux!
 - S'assurer qu'au moins un des passagers sait comment manœuvrer le bateau en cas d'urgence.
 - Tous les passagers doivent connaître l'emplacement de l'équipement de secours et savoir comment s'en servir.

concentrations élevées de CO peuvent être fatales en l'espace de quelques minutes. Des concentrations plus faibles sont tout aussi mortelles dans des délais plus longs.

- Éviter de se tenir debout ou de changer brusquement de place dans les bateaux légers.
- Demander aux passagers de rester assis sur leur siège. La proue, le plat-bord, le tableau arrière et le dossier des sièges ne sont pas prévus pour servir de sièges.
- Insister sur le port par tous les passagers de dispositifs de sauvetage individuels agréés par la gendarmerie maritime lorsque les conditions de navigation sont dangereuses, ainsi que, en permanence, par les enfants et les personnes ne sachant pas nager.
- Naviguer avec précaution et très lentement en eau peu profonde. Un échouage ou des arrêts brusques peuvent entraîner des blessures corporelles ou des dégâts matériels. Faire également attention à la présence de débris et d'objets dans l'eau.
- Bien connaître les eaux dans lesquelles on navigue. Le boîtier d'engrenages de ce moteur hors-bord est en partie submergé et risque de heurter des obstacles immergés. Le heurt d'obstacles immergés peut entraîner une perte de contrôle et des blessures corporelles.
- Respecter les zones d'interdiction de sillages, les droits des autres usagers de l'eau et l'environnement. Le «skipper» et propriétaire d'un bateau est responsable des dégâts causés à d'autres bateaux par le sillage du sien. Ne permettre à personne de jeter des ordures par-dessus bord.
- Ne pas naviguer si l'on est sous l'effet de drogues ou en état d'ébriété.
- Les bateaux à hautes performances ont un rapport poids-puissance élevé. Si l'on manque d'expérience dans le domaine du pilotage d'un bateau à

hautes performances, ne pas essayer d'en piloter un à sa vitesse maximum ou à une vitesse proche de celle-ci avant d'avoir acquis une telle expérience.

- Se familiariser parfaitement avec les commandes et le fonctionnement du bateau et du moteur hors-bord avant d'effectuer la première navigation ou d'embarquer un ou plusieurs passagers. Si l'on n'a pas eu l'occasion de le faire avec le concessionnaire, s'entraîner au pilotage dans une zone appropriée et s'habituer à la réponse de chaque commande. Se familiariser avec toutes les commandes avant d'accélérer au-delà du ralenti. L'opérateur est la personne en charge et il est responsable de la sécurité de la navigation.

Mesures de sécurité — Installation et entretien

- Le moteur hors-bord doit être installé correctement. Sinon, il y a risque de blessures graves, voire mortelles, ou de dégâts matériels. BRP recommande de faire installer le moteur hors-bord par le concessionnaire pour garantir une installation correcte.
- Ne pas fournir une puissance excessive au bateau en utilisant un moteur dont la puissance dépasse celle qui est indiquée sur la plaque de puissance admissible du bateau. Un excès de puissance peut entraîner une perte de contrôle. Si le bateau ne porte pas de plaque de puissance admissible, consulter le concessionnaire ou le constructeur du bateau.
- Lorsque des pièces de rechange sont nécessaires, utiliser des pièces d'origine *Evinrude* ou des pièces ayant des caractéristiques équivalentes, y compris le type, la résistance et le matériau. L'utilisation de pièces de qualité inférieure peut entraîner des

blessures ou un mauvais fonctionnement du produit.

- N'effectuer que les opérations d'entretien décrites dans ce Guide de l'opérateur. Toute tentative d'entretien ou de réparation du moteur hors-bord si l'on n'est pas familiarisé avec la marche à suivre correcte pour l'entretien et la sécurité risque d'entraîner des blessures corporelles ou la mort. Vous pourrez obtenir davantage d'informations auprès de votre revendeur de *pièces d'origine Evinrude* autorisé. Dans de nombreux cas, des outils et une formation appropriés sont nécessaires pour effectuer certaines opérations d'entretien ou de réparation.
- Toujours maintenir le bateau et le moteur en parfait état. Respecter le .
- Utiliser le bateau et le moteur hors-bord avec prudence et goûter aux joies de la navigation. Ne pas oublier que tout plaisancier doit aider les autres en cas d'urgence.
- Éviter les blessures résultant d'un contact avec une hélice en rotation; déposer l'hélice avant le rinçage ou toute opération d'entretien.

RÉFÉRENCES, ILLUSTRATIONS ET CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

BRP se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis les particularités, les caractéristiques et la disponibilité de certains modèles et de changer toute caractéristique ou pièce à tout moment sans obligation d'en équiper les modèles plus anciens. Les informations figurant dans le guide reposent sur les caractéristiques disponibles à la date de publication.

Les photographies et les illustrations utilisées dans ce guide peuvent ne pas décrire les modèles ou les équipements tels qu'ils le sont réellement. Elles sont uniquement utilisées à des fins de référence.

Certaines particularités des systèmes décrits dans ce Guide peuvent ne pas exister sur tous les modèles ni sur tous les marchés.

Identification du propriétaire

États-Unis et Canada — Le concessionnaire remplit les formulaires d'enregistrement du moteur hors-bord au moment de l'achat. La partie destinée à l'acheteur fournit une preuve de propriété et de date d'achat.

En dehors des États-Unis et du Canada — S'adresser au concessionnaire ou distributeur pour les détails.

Numéros de modèle et de série

Les numéros de modèle et de série figurent sur une plaque fixée au support arrière ou au support pivotant. Inscrire les informations suivantes concernant le moteur hors-bord :

Numéro de modèle :

Numéro de série :

Date d'achat :

Numéro de clé de contact :

Moteurs hors-bord volés

Aux États-Unis et au Canada — Signaler le vol du moteur hors-bord au concessionnaire ou distributeur local.

En dehors des États-Unis et du Canada — Signaler le vol au distributeur Bombardier Produits Récréatifs auprès duquel le moteur hors-bord a été enregistré.

Documentation technique

BRP offre une documentation technique consacrée spécialement au moteur hors-bord. Il est possible d'acheter un manuel d'entretien ou un Guide de l'opérateur supplémentaire chez le concessionnaire. Pour obtenir le nom et l'adresse du concessionnaire *Evinrude* le plus proche aux États-Unis et au Canada, visiter le site www.evinrude.com.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

La déclaration de conformité CE ne figure pas dans cette version du Guide de l'opérateur. Veuillez vous référer à la version imprimée fournie avec votre moteur.

Cette page demeure vierge
intentionnellement.

**UTILISATION DE VOTRE
MOTEUR HORS-BORD
*EVINRUDE***

IMPORTANTES ÉTIQUETTES SUR PRODUITS

Ce moteur hors-bord s'accompagne d'une étiquette volante et d'autres étiquettes contenant des informations importantes sur la sécurité relative au fonctionnement du moteur hors-bord. Quiconque utilise ce moteur hors-bord doit lire et comprendre ces informations sur la sécurité.

Étiquettes

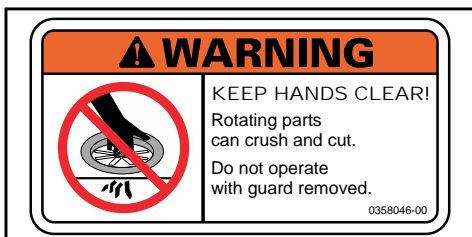
Les étiquettes suivantes sont apposées sur tous les moteurs hors-bord :

Importantes étiquettes sur produits

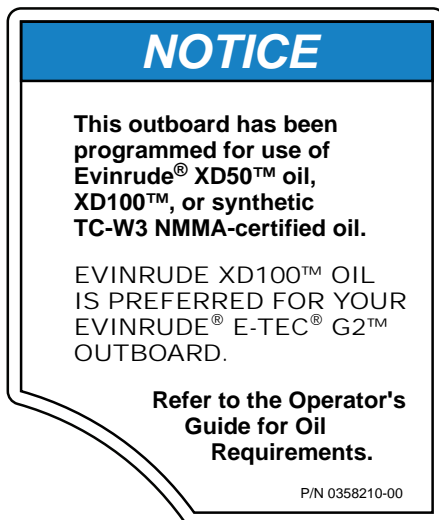
Les symboles suivants sont utilisés conjointement pour indiquer « ATTENTION » : Lire le Guide d'utilisation du moteur avant de continuer.



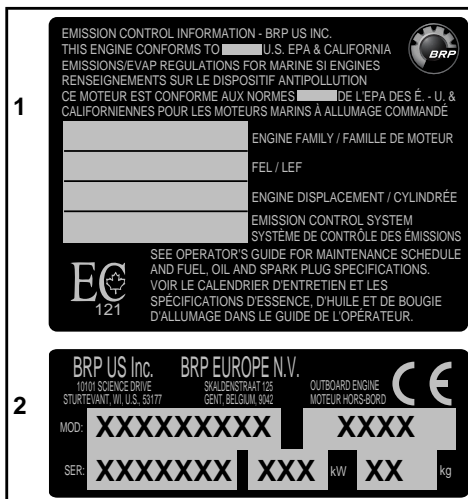
1. ÉTIQUETTE LIRE LE GUIDE DE L'OPÉRATEUR



2. ÉTIQUETTE AVERTISSEMENT



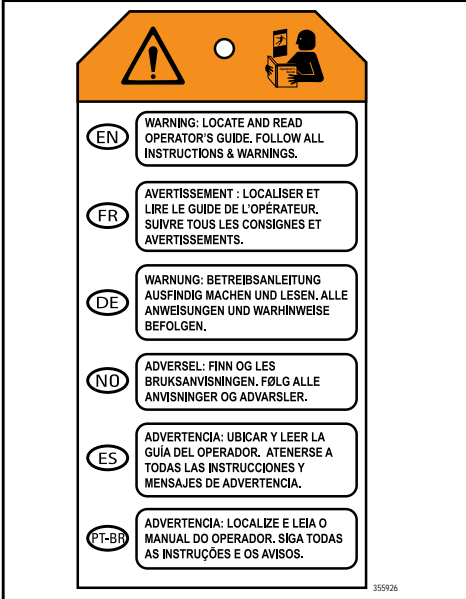
3. ÉTIQUETTE AVIS DE CONSOMMATION D'HUILE



1. Étiquette Contrôle des émissions
2. Étiquette Numéros de modèle et de série

Étiquette volante

Tous les moteurs hors-bord sont expédiés accompagnés de l'étiquette volante suivante. Cette étiquette se sera incluse avec vos articles avant livraison.



Date de fabrication

Un code de deux caractères sert à indiquer le mois et l'année de fabrication, conformément à la convention d'appellation par année modèle de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA).

•Le premier caractère représente l'année.

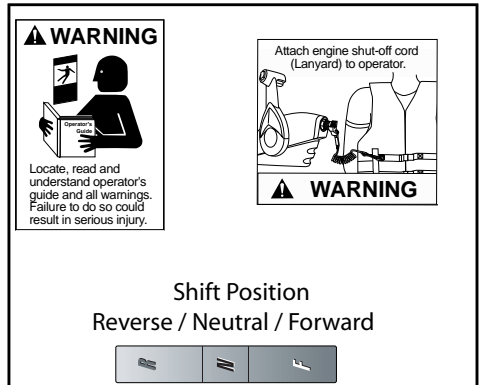
•Le deuxième caractère représente le mois (janvier = A, février = B, mars = C, etc.).

Pour plus de renseignements sur les conventions d'appellation de famille, se rendre sur :

<https://www.epa.gov/vehicle-and-engine-certification/information-about-family-naming-conventions-vehicles-and-engines>

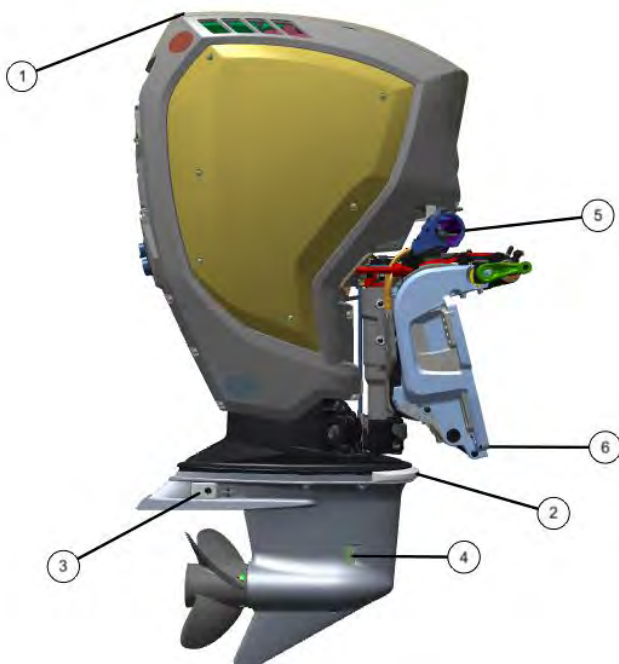
Étiquettes de commande à distance

Les étiquettes suivantes sont fixées à toutes les commandes à distance mécaniques.



Identification des composants-Tribord

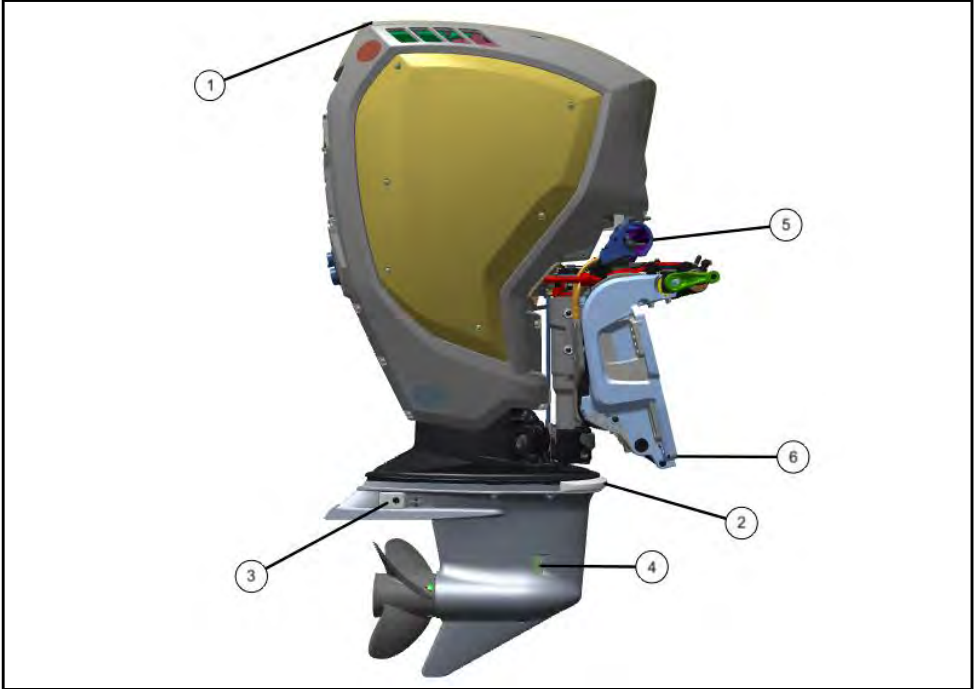
REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité du moteur, consultez la section **ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE MOTEUR.**



Élé- ment	Description	Élé- ment	Description
1	Entrée d'air	4	Crépine de prise d'eau
2	Anode, boîtier d'engrenages, avant	5	Entrée de câble central de gréement
3	Anode, boîtier d'engrenages, arrière	6	Anode, centrale

Identification des composants-Bâbord

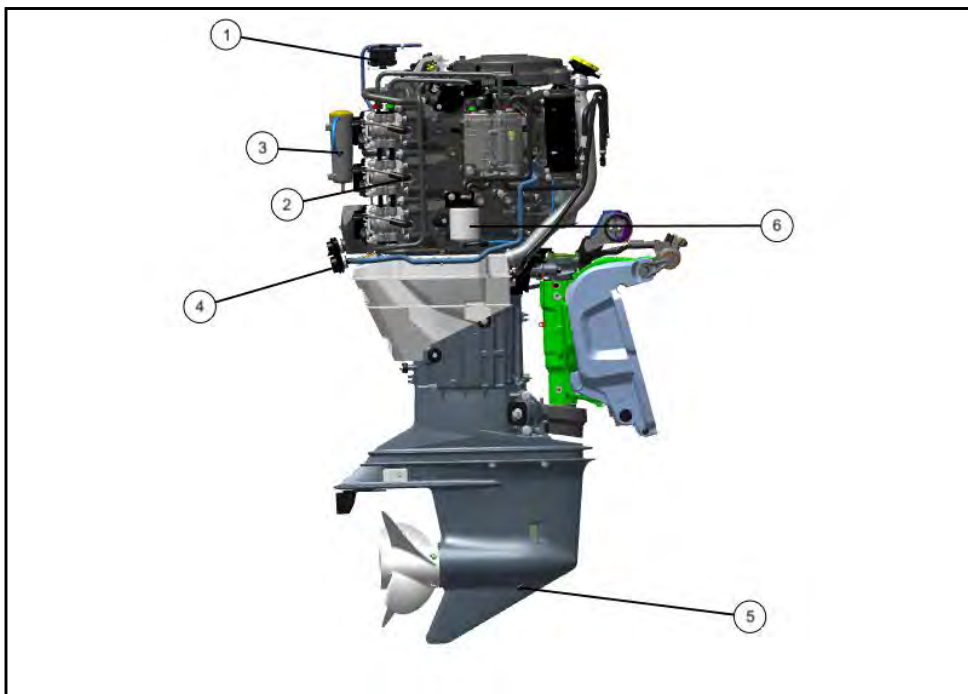
REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité du moteur, consultez la section **ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE MOTEUR.**



Élé-ment	Description	Élé-ment	Description
1	Interrupteur de correction d'as-siette/relevage	4	Anode, boîtier d'engrenages, arrière
2	Bouchon de remplissage d'huile	5	Crépine de prise d'eau
3	Anode, boîtier d'engrenages, avant	6	Anode, centrale

Identification des composants - Tribord

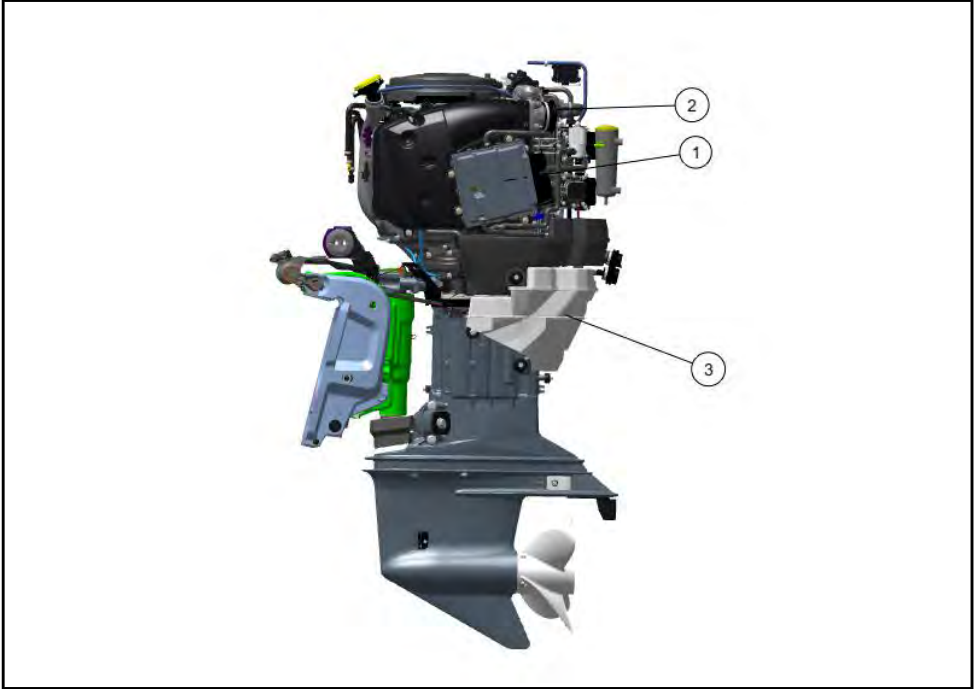
REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité du moteur, consultez la section **ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE MOTEUR.**



Élé- ment	Description	Élé- ment	Description
1	Boîte à fusibles	4	Indicateur d'éjection de la pompe à eau
2	Bougies	5	Bouchon de vidange d'huile de boîtier d'engrenages
3	Réservoir d'huile du boîtier d'engrenages (contrôle du niveau)	6	Filtre à carburant vissé

Identification des composants-Bâbord

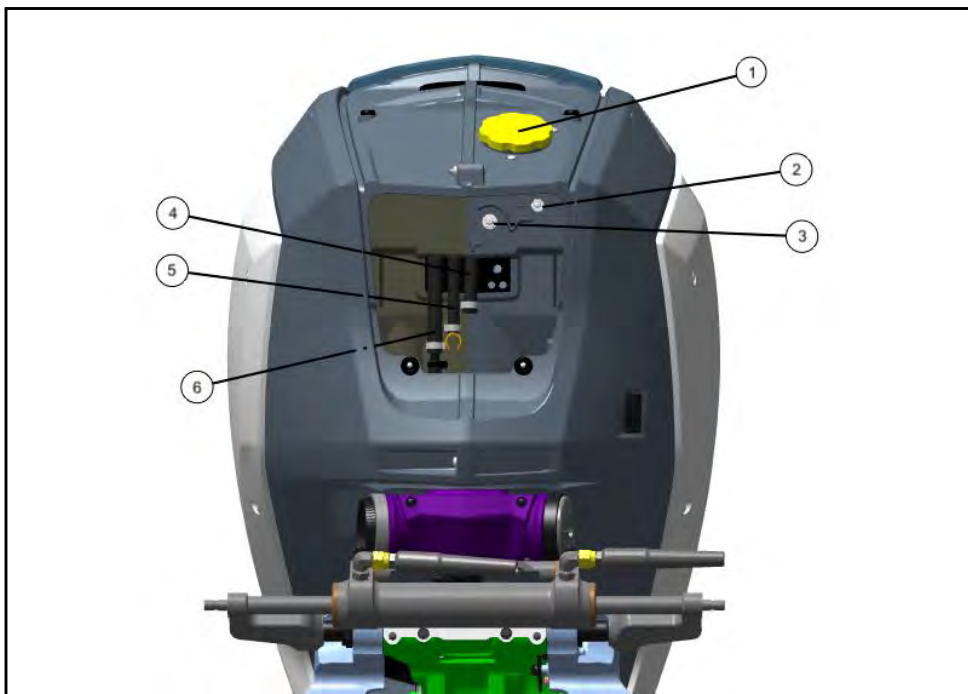
REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité du moteur, consultez la section **ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE MOTEUR**.



Élé- ment	Description	Élé- ment	Description
1	EMM (module de gestion du moteur)	3	Réservoir d'huile
2	Entrée d'air		

Identification des composants - Avant

REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité du moteur, consultez la section **ÉTIQUETTES IMPORTANTES PLACÉES SUR LE MOTEUR**.

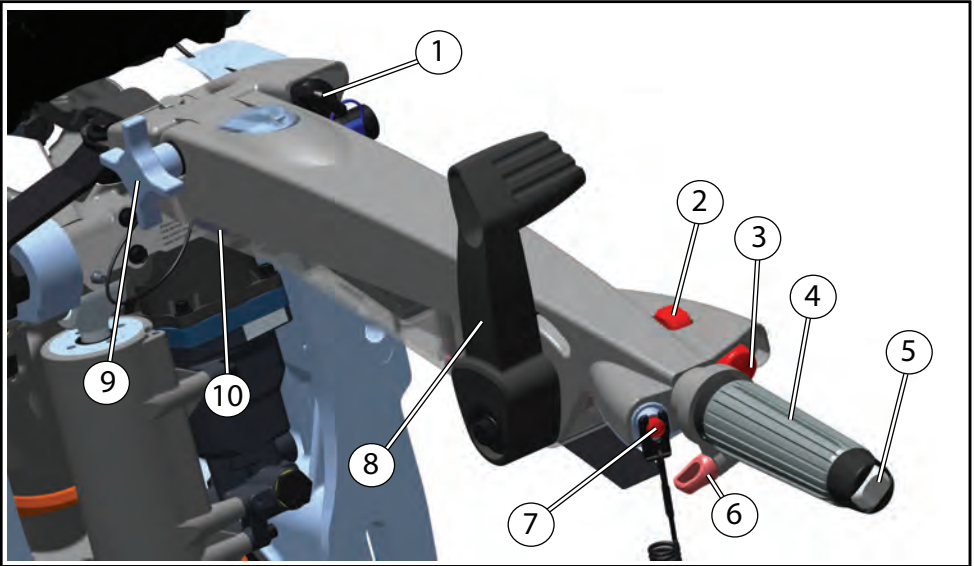


Élé- ment	Description	Élé- ment	Description
1	Bouchon de remplissage d'huile	4	Raccord de rinçage d'eau fraîche (selon l'équipement)
2	Borne négative (-) de la batterie	5	Alimentation en huile
3	Borne positive (+) de la batterie	6	Alimentation en carburant

Identification des composants – Barre

REMARQUE :

Certaines étiquettes de sécurité du moteur ne figurent pas sur les illustrations.



Élément	Description	Élément	Description
1	Interrupteur à clé	6	Verrou de friction d'accélération
2	Interrupteur Touch Trol	7	Bouton d'arrêt
3	Interrupteur de marche du moteur	8	Commande de changement de vitesse
4	Accélérateur	9	Verrou de barre
5	Correction d'assiette et relevage	10	Réglage de la hauteur de la barre

SPÉCIFICATIONS D'HUILE DES MOTEURS À 2 TEMPS

AVIS

L'huile Evinrude XPS MarineXD100™ doit être utilisée aux températures extérieures inférieures à 0 °C.

Marque d'huile Evinrude

Les huiles pour moteur hors-bord à 2 temps Evinrude XPS Marine XD ont une composition qui permet d'optimiser les performances du moteur tout en limitant les dépôts dans les chambres de combustion et sur les pistons, offrant une lubrification inégalée et garantissant la longévité maximum des bougies.

L'utilisation des huiles pour moteurs hors-bord à 2 temps suivantes est recommandée dans les moteurs hors-bord Evinrude E-TEC :

- Huile pour injection directe Evinrude XPS MarineXD100™
- Huile pour moteur à 2 temps Evinrude XPS MarineXD50™
- Huile synthétique certifiée NMMA TC-W3

L'huile XPS Marine XD100 est préférable pour le moteur hors-bord Evinrude E-TEC. Cette huile synthétique offre une lubrification inégalée et des performances supérieures, même dans des conditions extrêmes – surtout par temps froid avec des températures descendant jusqu'à -17 °C.

AVIS

NE PAS ajouter d'huiles automobiles de type pour moteur à 4 temps dans le(s) réservoir(s) d'huile pour moteur à 2 temps. Ne pas ajouter d'huile dans le carburant.

Le non-respect de ces spécifications relatives à l'huile risque d'annuler la garantie du moteur en cas de panne liée à la lubrification.

Informations sur le circuit d'huile

Si l'avertissement « LOW OIL » (niveau d'huile insuffisant) apparaît, le moteur peut alors fonctionner normalement pendant une durée limitée avant de manquer d'huile. Remplir dès que possible le réservoir d'huile avec de l'huile approuvée.

Se reporter à **SURVEILLANCE DU MOTEUR**.

Pour vérifier le niveau d'huile :

- Réaliser la correction verticale du hors bord.
- Utiliser un affichage numérique ou une jauge pour vérifier le niveau d'huile dans le réservoir.

Toujours remplir le réservoir d'huile avant toute utilisation prolongée ou longue sortie. Il pourra s'avérer utile de toujours conserver une réserve supplémentaire d'huile pour moteur hors-bord dans le bateau.

Les moteurs hors-bord neufs sont programmés pour utiliser de l'huile supplémentaire pendant les deux premières heures de fonctionnement à plus de 2000tr/min.

Si le réservoir d'huile est vidé complètement, REMPLIR le réservoir d'huile et amorcer le circuit d'huile avant d'utiliser le moteur. Se reporter à **REPLISSAGE DU RÉSERVOIR D'HUILE SUR MOTEUR et AMORÇAGE DU CIRCUIT D'HUILE**.

Si un réservoir d'huile séparé accessoire est installé sur le bateau et que le flexible d'huile est débranché pour un motif quelconque, le sceller pour éviter tout débordement. Placer un bouchon sur le raccord du flexible pour éviter toute contamination.

Contenance du réservoir d'huile

Le réservoir d'huile du moteur hors-bord a une contenance de 7,2 litres.

Réservoir d'huile séparé en option

Les kits de réservoir d'huile séparé en option suivants sont disponibles :

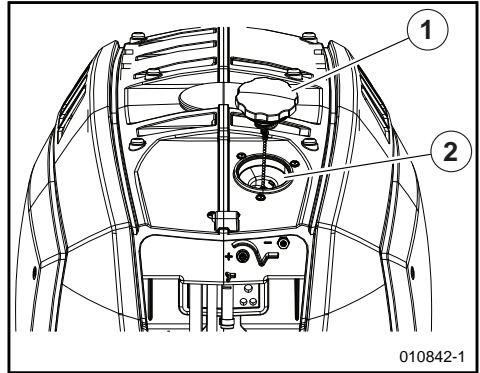
- 6,8 litres
- 11,3 litres
- Un kit de reniflard de réservoir d'huile est également disponible pour le réservoir d'huile d'une contenance de 37,8 litres.

Installer le réservoir d'huile séparé en option suivant les instructions fournies avec l'unité.

Remplissage du réservoir d'huile sur moteur

1. Déposer le bouchon supérieur du capot moteur.
2. Retirer le bouchon de remplissage d'huile.
3. Remplir le réservoir d'huile de lubrifiant pour moteur hors-bord. La contenance en huile est de 7,2 litres.
4. Remettre le bouchon de remplissage en place et bien le serrer.

Si le réservoir d'huile est vidé complètement, il faut **IMPÉRATIVEMENT** le remplir et amorcer le circuit d'huile avant d'utiliser le moteur.



BOUCHON DE REMPLISSAGE D'HUILE

1. Bouchon de remplissage d'huile
2. Tube de remplissage d'huile

Info-bulle

Si le témoin de bas niveau d'huile moteur est allumé, un gallon entier (3,8 litres environ) d'huile à moteur peut être ajouté dans le réservoir.

Amorçage du circuit d'huile

Le circuit d'huile des moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* est amorcé à l'usine.

L'amorçage du circuit d'huile est uniquement nécessaire si :

- Le circuit d'huile est démonté pour une intervention ou le remplacement de pièces
- Le réservoir d'huile est vide

REMARQUE : Si le réservoir d'huile est vide, l'*EMM* activera le mode **ARRÊT** et réglera le Code d'erreur 33. Voir **NO OIL (RÉSÉROIR D'HUILE VIDE)**.

Suite au remplissage d'un réservoir d'huile vide ou à une intervention sur le circuit d'huile, l'air présent dans le circuit d'huile **DOIT** être éliminé avant de mettre le moteur hors-bord en service.

Amorcer le circuit d'huile en exécutant la procédure **REMISAGE À LONG TERME (HIVERNAGE)** — **DEUX** fois.

Si disponible, la version 6.1 du logiciel de diagnostic *Evinrude Diagnostic* ou une version plus récente peut être utilisée pour amorcer le système à UNE reprise.

Spécifications de carburant

AVERTISSEMENT

L'essence est extrêmement inflammable et explosive dans certaines conditions. Suivre à la lettre les instructions données dans cette section. Une manipulation incorrecte du carburant risque d'entraîner des dégâts matériels et des blessures graves, voire mortelles.

Les fuites de carburant constituent des risques d'incendie et d'explosion. Tous les éléments du circuit de carburant doivent être examinés fréquemment et être remplacés s'ils présentent des signes de détérioration ou de fuite. Examiner le circuit de carburant lors de chaque plein, de chaque dépose du capot moteur et tous les ans.

AVIS

Toujours utiliser de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, ce qui a pour résultat une baisse de l'indice d'octane, la formation de composés volatils et celle de dépôts de gomme et de vernis susceptibles d'endommager le circuit de carburant.

Le mélange de carburants varie selon les pays et les régions. Le moteur hors-bord a été conçu pour fonctionner avec les carburants recommandés; cependant, ne pas ignorer ce qui suit:

- Le circuit de carburant du bateau peut avoir des spécifications différentes en matière d'utilisation de carburants contenant de l'alcool. Se reporter au guide du propriétaire du bateau.

- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.
- L'utilisation de carburant contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale peut entraîner les problèmes suivants dans les moteurs hors-bord et les composants du circuit de carburant :
 - bouchon de vapeur ou panne d'alimentation en carburant;
 - les difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - dommages causés aux parties internes du moteur.
- Faire vérifier par son concessionnaire l'absence de fuites de carburant ou d'autres anomalies du circuit de carburant en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure aux limites imposées par la réglementation gouvernementale en vigueur.

Carburant recommandé

Utiliser de l'essence sans plomb avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 90.

Carburant bio butanol (Bu16)

Le bio butanol est un alcool à quatre carbones produit à partir de sources carbonées renouvelables végétales au cours d'un processus de fermentation semblable à celui utilisé lors de la production de la bière et du vin. Le bio butanol possède une teneur énergétique renouvelable supérieure à l'éthanol tout en restant compatible avec les véhicules, les bateaux et les infrastructures courants. Le bio butanol ne déclenche pas de séparation des phases en présence d'eau comme l'éthanol. Il est en outre

moins corrosif pour les composants du circuit d'alimentation comme les réservoirs, raccords et tuyaux de carburant.

Le carburant contenant du bio butanol (iso butanol ou n-butanol) peut être utilisé dans tous les moteurs hors-bord *Evinrude*. L'utilisation du carburant contenant du bio butanol NE remet PAS en cause la garantie des moteurs hors-bord *Evinrude*.

Le mélange de bio butanol (Bu16 — jusqu'à 16,1 % en volume) a été approuvé pour utilisation par l'*association nationale des constructeurs de navires (NMMA)*.

Utilisation en Amérique du Nord

AVIS

Do NOT use fuel from fuel pumps labeled E85. Never experiment with other fuels.

L'utilisation d'essence sans plomb contenant de l'alcool au-dessus du pourcentage spécifié par la réglementation locale n'est pas recommandée. L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

L'utilisation d'un filtre à carburant séparateur d'eau monté sur le bateau est vivement recommandée.

Utilisation dans l'Union européenne

(directive 2014/94/EU — sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs)

Une réglementation européenne fournit une appellation harmonisée pour tous les pays d'Europe et aide ainsi les consommateurs à identifier la compatibilité des carburants fournis aux points de ravitaillement avec chaque moteur.

Au sein de l'Union européenne, le moteur *Evinrude E-TEC* est compatible

avec les carburants de type essence suivants :



Utilisation hors d'Amérique du Nord

L'utilisation d'essence sans plomb contenant de l'alcool au-dessus du pourcentage spécifié par la réglementation locale n'est pas recommandée.

L'utilisation d'un filtre à carburant séparateur d'eau monté sur le bateau est vivement recommandée.

Informations sur le circuit de carburant

IMPORTANT : Aux États-Unis, l'EPA exige que soient utilisés avec les moteurs hors-bord des flexibles de carburant, poires d'amorçage, réservoirs de carburant portables et bouchons de réservoir à « faible perméabilité ».

Les flexibles de distribution de carburant du bateau doivent alimenter le moteur à un débit spécifique. Ils doivent avoir un diamètre intérieur d'au moins 9 mm.

Les circuits de carburant à réservoirs intégrés, en particulier ceux qui sont dotés de soupapes antisiphon et d'ensembles de filtrage/amorçage, peuvent présenter des limitations de débit qui empêchent la pompe à carburant du moteur de fournir suffisamment de carburant dans toutes les conditions. Cela peut entraîner une baisse de performances. En cas de problème de performances, se reporter à la **REMARQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN**.

Raccordements du flexible de carburant

Si le flexible de carburant est débranché pour un motif quelconque, sceller le flexible et le raccord pour éviter tout débordement ou toute contamination.

Brancher le flexible de carburant dans le raccord de carburant de 9mm.

Bien enclencher le flexible à l'aide du fixateur de 18,5 mm fourni dans le kit du propriétaire.

Marche à suivre pour faire le plein de carburant

AVERTISSEMENT

L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions. Respecter les instructions qui suivent pour manipuler le carburant en toute sécurité:

- Toujours travailler dans un endroit bien aéré.
- Toujours arrêter le moteur avant de faire le plein de carburant.
- Ne permettre qu'à un adulte de faire le plein de carburant.
- Ne pas fumer, permettre la présence de flammes nues ou de sources d'étincelles ni utiliser des appareils électriques tels que les téléphones portables à proximité d'une fuite de carburant ni pendant qu'on fait le plein.
- Maintenir le bateau de niveau.
- Retirez les réservoirs de carburant portables du bateau avant de faire le plein de carburant.
- Il est possible que le réservoir de carburant soit sous pression, tourner lentement le bouchon lors de l'ouverture.
- Ne pas trop remplir ou remplir le réservoir à ras bord ni laisser le bateau en plein soleil. À mesure que la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder.
- Pour prévenir le reflux de carburant, remplir le réservoir lentement de sorte que l'air puisse s'échapper.
- Toujours essuyer tout débordement de carburant.

REMARQUE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Jetez les chiffons souillés de carburant de façon écologique et conformément aux réglementations locales en vigueur.

NE PAS ajouter d'huile pour moteur à 2 temps dans le carburant.

Sur une remorque

1. Veiller à ce que le bateau soit de niveau.
2. Tourner doucement le bouchon du réservoir de carburant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour le retirer.
3. Insérer le pistolet de la pompe à essence dans le col de remplissage du réservoir de carburant et remplir le réservoir.
4. Arrêter immédiatement le remplissage lorsque la fonction d'arrêt automatique du pistolet se déclenche.
5. Attendre quelques instants avant de retirer le pistolet du col de remplissage. Ne pas sortir le pistolet du col de remplissage pour remplir le réservoir à ras bord.
6. Mettre le bouchon en place et le serrer à fond dans le sens des aiguilles d'une montre.

Dans l'eau

1. Couper le moteur.
2. Attacher soigneusement le bateau au quai où le plein de carburant sera fait.
3. Ne laisser personne dans ou sur le bateau.
4. Avoir un extincteur à portée de main.
5. Tourner doucement le bouchon du réservoir de carburant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour le serrer au maximum.
6. Insérer le pistolet de la pompe à essence dans le col de remplissage du réservoir de carburant et remplir le réservoir.
7. Arrêter immédiatement le remplissage lorsque la fonction d'arrêt automatique du pistolet se déclenche.
8. Attendre quelques instants avant de retirer le pistolet du col de remplissage. Ne pas sortir le pistolet du col de remplissage pour remplir le réservoir à ras bord.

9. Mettre le bouchon en place et le serrer à fond dans le sens des aiguilles d'une montre.

Additifs de carburant

AVIS

L'utilisation d'autres additifs peut rendre le moteur moins performant ou l'endommager.

Les seuls additifs de carburant approuvés pour l'utilisation dans les moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* sont les suivants :

- *Stabilisateur de carburant Evinrude 2 +4®*
- *Produit de nettoyage de circuit de carburant Evinrude*

Le stabilisateur de carburant Evinrude 2 +4 contribue à empêcher la formation de dépôts de gomme et de vernis dans les éléments du circuit de carburant et y éliminera l'humidité. Il peut être utilisé en permanence et doit l'être pendant toute période d'utilisation épisodique du moteur hors-bord. Son utilisation aidera à réduire l'encrassement des bougies, le givrage du circuit de carburant et la détérioration des éléments du circuit de carburant.

Le produit de nettoyage de circuit de carburant Evinrude contribue à maintenir l'état de marche optimal des injecteurs de carburant.

Amorçage du circuit de carburant

Si le moteur hors-bord est tombé en panne de carburant, remplir le réservoir de carburant. Tourner la clé en position de CONTACT pour activer la pompe à carburant.

FONCTIONNEMENT

Informations de sécurité

DANGER

Tout contact avec une hélice en rotation ou un bateau et un moteur hors-bord en marche peut entraîner des blessures graves, voire mortelles.

Les pales d'hélice peuvent être tranchantes et l'hélice peut continuer à tourner même après l'arrêt du moteur.

S'assurer que rien ni personne ne se trouve aux alentours du moteur et de l'hélice avant de faire démarrer le moteur ou de naviguer.

Faire attention aux personnes présentes dans l'eau.

Faire toujours passer le moteur hors-bord au point mort (N) et l'arrêter immédiatement lorsque le bateau se trouve dans une zone où des personnes risquent de se trouver dans l'eau.

DANGER

NE PAS faire tourner le moteur à l'intérieur ni sans une ventilation suffisante, ni laisser les gaz d'échappement s'accumuler dans des endroits sans aération. L'échappement des moteurs contient du monoxyde de carbone qui, s'il est inhalé, peut causer des lésions cérébrales graves voire la mort.

AVERTISSEMENT

Le capot moteur sert à protéger la partie mécanique. NE PAS faire tourner le moteur hors-bord sans son capot, sauf dans le cadre d'une opération d'entretien. Faire attention de ne pas approcher les mains, les cheveux ni les vêtements de toute pièce en mouvement. Tout contact avec des pièces en mouvement risque d'entraîner des blessures.

AVERTISSEMENT

Bien connaître les eaux dans lesquelles on navigue. Le boîtier d'engrenages de ce moteur hors-bord est en partie submergé et risque de heurter des obstacles immergés. Le heurt d'obstacles immergés peut entraîner une perte de contrôle et des blessures corporelles.

Démarrage et arrêt du moteur

Se reporter à *INSPECTION PRÉ-ALABLE À LA NAVIGATION*. Procéder à l'inspection avant d'utiliser le moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*.

AVIS

Le moteur DOIT être alimenté en eau avant d'être mis en marche. Sinon, il risque d'être endommagé rapidement.

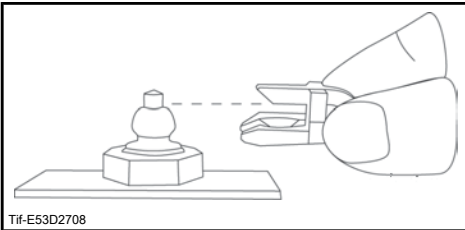
Interrupteur à clé / d'arrêt du moteur

Un interrupteur à clé / d'arrêt du moteur combiné constitue une particularité technique des commandes à distance pré-câblées *Evinrude* et de tous les kits de câblage de commande *Evinrude*. L'utilisation du dispositif d'arrêt du moteur est vivement recommandée sur tous les bateaux.

Raccorder l'attache à l'interrupteur à clé / d'arrêt du moteur.

Si le bateau est équipé d'une deuxième station, connecter l'attache à l'interrupteur d'arrêt de la deuxième station.

IMPORTANT : L'attache de la deuxième station DOIT être installée. Le hors bord ne peut pas démarrer si l'attache de la deuxième station n'est pas en place.



⚠ AVERTISSEMENT

Toujours utiliser le cordon d'attache pendant la navigation ; cela contribue à empêcher le bateau de partir à la dérive et à réduire le risque de blessures corporelles ou de mort.

En cas d'urgence, il est possible de faire démarrer le moteur sans que l'attache soit en place sur l'interrupteur à clé.

Faire démarrer le moteur normalement.

Enfoncer l'interrupteur d'arrêt du moteur et le laisser dans cette position jusqu'à avoir atteint un endroit sûr.

Raccrocher une attache dès que possible. L'utilisateur doit toujours utiliser

l'attache et le cordon lorsque le moteur est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter de heurter ou de tirer l'attache hors de l'interrupteur d'arrêt du moteur pendant la navigation normale.

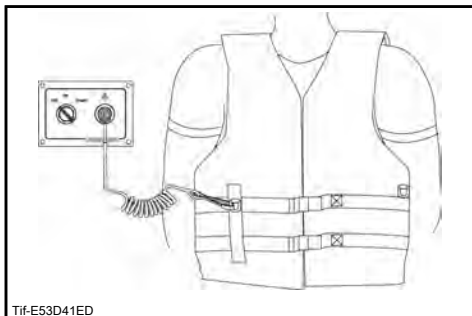
Éviter de heurter la clé en cas de navigation sans attache accrochée à l'interrupteur. L'interruption inattendue du mouvement vers l'avant qui s'ensuivra peut projeter les occupants vers l'avant et leur causer ainsi des blessures.

Faire en sorte que le cordon ne soit jamais entravé ni emmêlé.

Lors de chaque sortie, vérifier le fonctionnement du système. Le moteur étant en marche, décrocher l'attache de l'interrupteur en tirant sur le cordon. Si le moteur ne s'arrête pas, se reporter à la Remarque relative à l'entretien.

IMPORTANT : L'interrupteur d'arrêt du moteur ne peut être efficace que s'il est en bon état de fonctionnement. Lors de chaque sortie, examiner l'attache et le cordon pour voir s'ils sont coupés, cassés ou usés. Les remplacer s'ils sont usés ou endommagés.

Attacher le cordon à une partie résistante des vêtements ou du gilet de sauvetage du pilote – pas sur une partie d'où il risquerait d'être arraché au lieu d'actionner l'interrupteur d'arrêt du moteur.

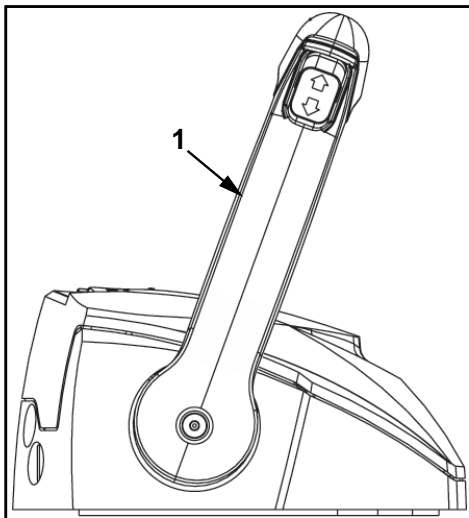


Le décrochage de l'attache et du cordon provoque l'arrêt du moteur et empêche le pilote de perdre le contrôle du bateau s'il se déplace au-delà de la portée du cordon. Si le cordon est trop long, il est possible de le raccourcir en y faisant des nœuds ou des boucles. **NE PAS** couper et rattacher le cordon.

AVIS

Vérifier soigneusement le fonctionnement de tous les systèmes de commande et de moteur avant de quitter le quai.

Faire passer la poignée de commande au POINT MORT.



NE PAS avancer l'accélérateur avant le démarrage. Activer l'accélérateur prévaut sur le système de contrôle de ralenti électronique.

Si le moteur hors-bord est démarré alors que les gaz sont mis, il passe en mode de sécurité.

Il ne répondra pas à l'accélération tant que la poignée d'accélérateur ne reviendra pas en position de régime de RALENTI le plus bas.

Une fois que le moteur démarre, le module de gestion du moteur (*EMM*) accélère légèrement le ralenti automatiquement. Le ralenti diminue pendant que le moteur chauffe.

Démarrage du moteur

Important

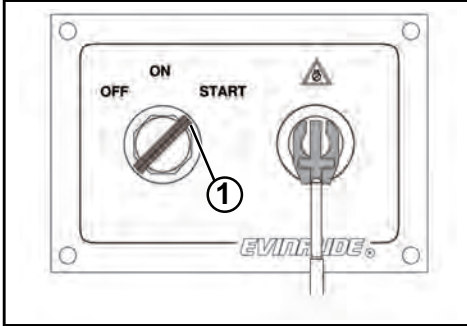
Si le moteur est équipé du système de commande à distance *Evinrude ICON II*, se reporter à .

Tourner la clé en position de MARCHE, puis :

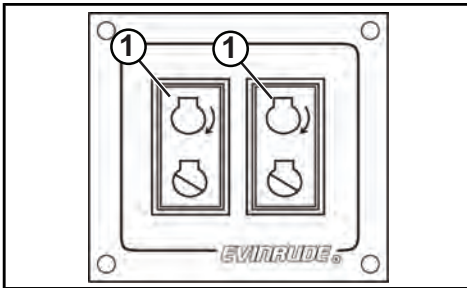
- **Applications à un moteur** — tourner la clé à fond dans le sens des

aiguilles d'une montre jusqu'à la position de DÉMARRAGE.

- **Applications à plusieurs moteurs**
— enfoncer et maintenir dans cette position le(s) bouton(s) de DÉMARRAGE.



1. Interrupteur à clé, position de DÉMARRAGE



TYPIQUE (DOUBLE MOTEUR AFFICHÉ)

1. Boutons de démarrage

Relâcher la clé ou les boutons lorsque le moteur démarre.

Si le moteur n'a pas démarré, relâcher la clé ou le bouton pendant quelques instants, puis essayer de nouveau.

Le système d'alarme effectue un auto-test chaque fois que l'interrupteur à clé passe de la position d'ARRÊT à celle de CONTACT. Se reporter à *SURVEILLANCE DU MOTEUR*.

Si le moteur hors-bord ne réagit pas normalement à cette méthode de démarrage ou ne démarre pas, se reporter à .

Après le démarrage du moteur

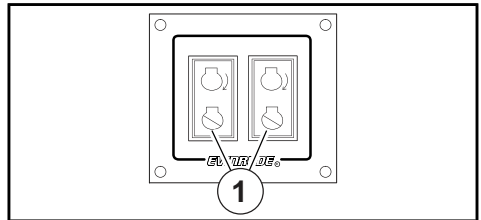
Si des anomalies sont décelées, le système de surveillance du moteur émet un avertissement.

Arrêt du moteur

Déplacer le levier de commande à la position de POINT MORT.

Applications à plusieurs moteurs :

- Appuyer brièvement sur les boutons d'ARRÊT.

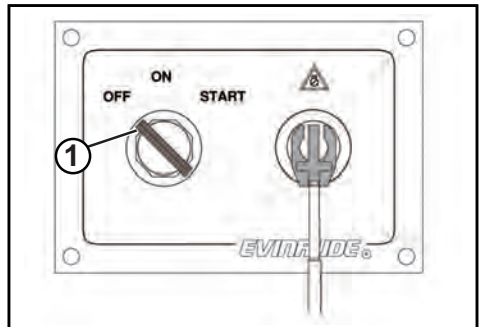


TYPIQUE (DOUBLE MOTEUR AFFICHÉ)

1. Boutons d'arrêt

Toutes les applications :

- Tourner l'interrupteur à clé dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à la position d'ARRÊT.



1. Interrupteur à clé, position d'ARRÊT

Enlever la clé lorsque le bateau est laissé sans surveillance.

Interrupteur d'arrêt du moteur, modèles à barre

L'utilisation du dispositif d'arrêt du moteur est vivement recommandée sur tous les bateaux.

⚠ AVERTISSEMENT

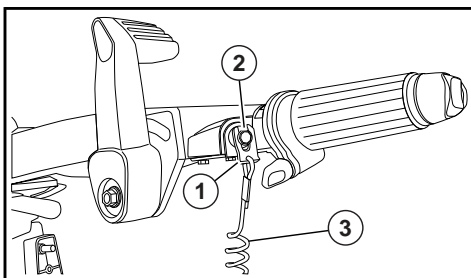
Toujours utiliser le cordon d'attache pendant la navigation; cela contribue à empêcher le bateau de partir à la dérive et à réduire le risque de blessures corporelles ou de mort.

Éviter de heurter ou de tirer l'attache hors de l'interrupteur d'arrêt du moteur pendant la navigation normale.

Éviter de heurter la clé en cas de navigation sans attache accrochée à l'interrupteur. L'interruption inattendue du mouvement vers l'avant qui s'ensuivra peut projeter les occupants vers l'avant et leur causer ainsi des blessures. Faire en sorte que le cordon ne soit jamais entravé ni emmêlé. Lors de chaque sortie, vérifier le fonctionnement du système.

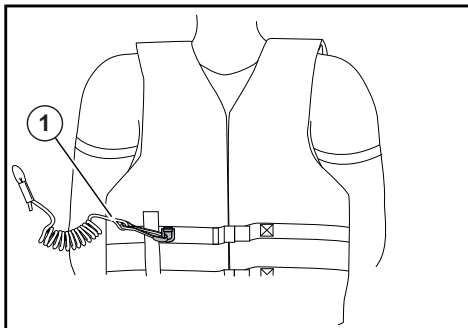
Le moteur étant en marche, décrocher l'attache de l'interrupteur en tirant sur le cordon. S'adresser au concessionnaire si le moteur ne s'arrête pas.

L'interrupteur d'arrêt du moteur se trouve sur la barre. Raccorder l'ATTACHE du cordon d'arrêt d'urgence à l'interrupteur d'arrêt du moteur.



1. Attache
2. Interrupteur d'arrêt du moteur
3. Cordon d'attache

Attacher le cordon à une partie résistante des vêtements ou du gilet de sauvetage du pilote et non pas sur une partie d'où il risquerait d'être arraché au lieu d'actionner l'interrupteur d'arrêt du moteur.



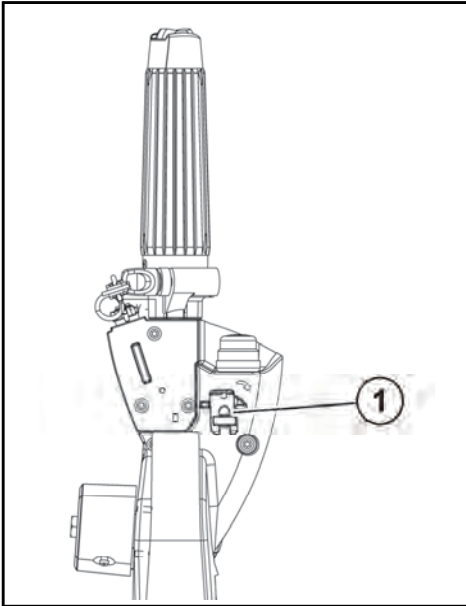
1. Cordon d'attache

Le décrochage de l'attache et du cordon provoque l'arrêt du moteur et empêche le pilote de perdre le contrôle du bateau s'il se déplace au-delà de la portée du cordon.

Si le cordon est trop long, il est possible de le raccourcir en y faisant des nœuds ou des boucles. NE PAS couper et rattacher le cordon.

REMARQUE :

Une attache supplémentaire est placée sur la partie basse de la barre. Si l'opérateur est éjecté du bateau, une autre personne peut insérer l'attache supplémentaire dans l'interrupteur d'arrêt du moteur et faire redémarrer le moteur hors-bord.



1. Attache supplémentaire, n° réf. 333499

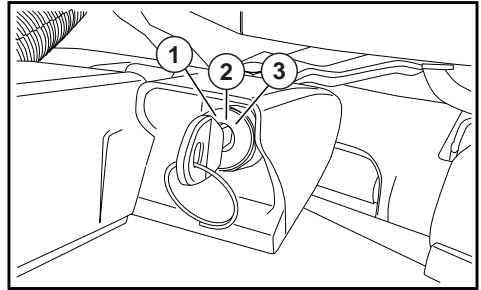
Interrupteur à clé du moteur, modèles à barre

Important

S'assurer de tourner l'interrupteur à clé vers la position d'ARRÊT lorsque le moteur hors-bord n'est pas utilisé afin d'éviter le déchargement de la batterie.

Tourner l'interrupteur à clé sur la position de CONTACT pour alimenter la commande de barre.

Tourner l'interrupteur à clé dans le sens des aiguilles d'une montre à la position de DÉMARRAGE pour activer le démarreur électrique.



1. Position d'Arrêt
2. Position de Contact
3. Position de Démarrage

REMARQUE :

Le bouton de DÉMARRAGE sur l'extrémité de la barre E-Tilt est également utilisé pour activer le démarreur électrique.

Démarrage du moteur, modèles à barre

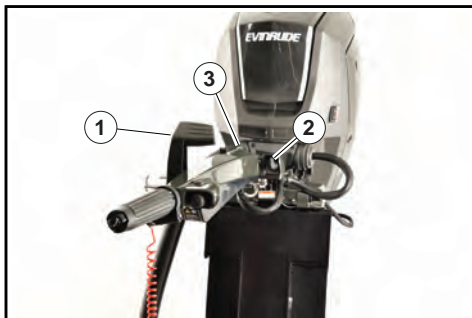
AVIS

Le moteur DOIT être alimenté en eau avant d'être mis en marche. Le moteur risque d'être rapidement endommagé si aucune eau ne circule au travers des crépines de prise d'eau du moteur hors bord.

REMARQUE :

S'assurer que les crépines de prise d'eau sont immergées ou qu'un dispositif de rinçage est utilisé.

1. Déplacer le levier de sens de marche vers la position de point mort et tourner l'interrupteur à clé en position de CONTACT. La LED sur la barre doit être allumée en VERT.



1. Point mort
2. Interrupteur à clé sur CONTACT
3. LED verte non clignotante

Important

Le moteur ne démarre pas si le levier de sens de marche n'est pas en position POINT MORT, la poignée d'accélérateur n'est pas en position RALENTI, ou si l'attache du cordon d'arrêt d'urgence n'est pas en place sur l'arrêt du moteur.

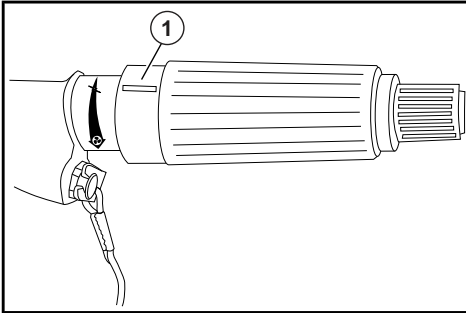
Si le système ne se met pas en marche :

- S'assurer que le cordon de sécurité est bien raccordé.
- S'assurer que le levier de sens de marche est en position de point mort.
- S'assurer que la poignée d'accélérateur est en position de ralenti.
- Vérifier le fusible 10 A sur le câble d'alimentation.

REMARQUE :

Si le bateau est équipé d'une jauge ICON Pro ou d'instruments ICON Touch, l'indicateur de position de POINT MORT de la jauge s'allume.

2. Tourner la poignée d'accélérateur vers la position de régime le PLUS LENT.

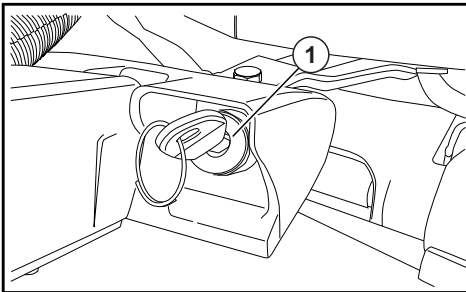


1. Position de régime le PLUS LENT

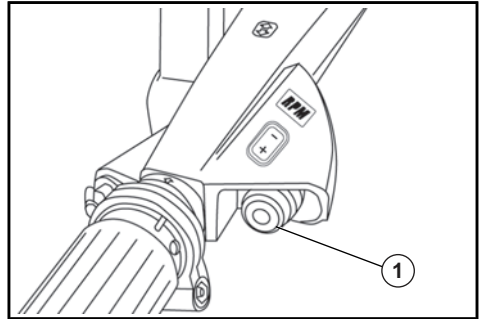
3. En position assise, appuyer sur le bouton de marche ou tourner l'interrupteur à clé dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à la position de DÉMARRAGE. Actionner le démarreur pas plus de 20 secondes. Relâcher l'interrupteur à clé dès que le moteur hors bord démarre.

REMARQUE :

Le démarreur peut être activé au moyen de l'interrupteur à clé ou du bouton de marche.



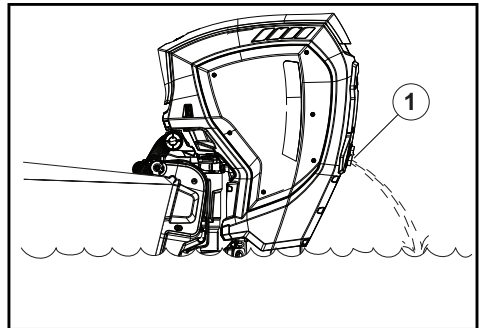
1. Position de DÉMARRAGE



1. Bouton de démarreur

REMARQUE : Si le moteur ne démarre pas immédiatement, relâcher l'interrupteur à clé ou le bouton de démarreur. Revenir à l'étape 1 de cette procédure et tenter de redémarrer le moteur.

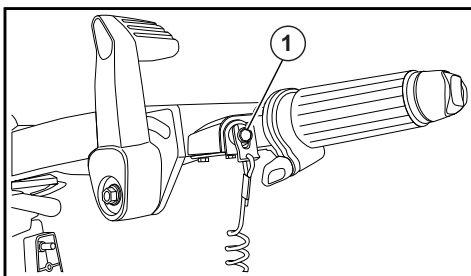
4. Après le démarrage du moteur hors bord, vérifier qu'un filet d'eau s'écoule sans interruption de l'indicateur d'éjection. Cela signifie que la pompe à eau fait circuler de l'eau.



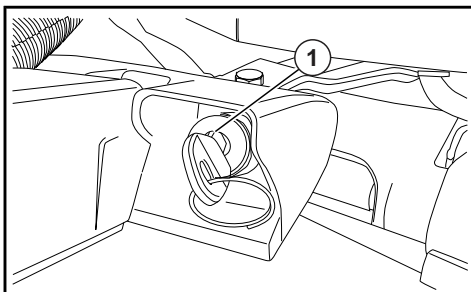
1. Indicateur d'éjection, pompe à eau

Arrêt du moteur hors bord, modèles à barre

1. Pour ARRÊTER le moteur hors bord, appuyer sur le bouton ARRÊT ou tourner l'interrupteur à clé dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à la position d'ARRÊT.



1. Bouton d'arrêt



1. Position d'Arrêt

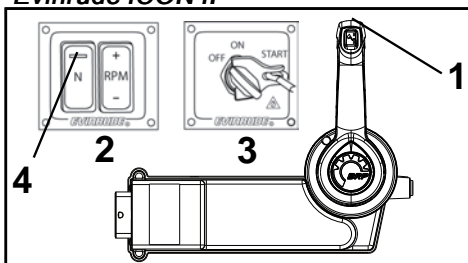
Commandes à distance — Système de contrôle Evinrude ICON II

IMPORTANT : Pour des renseignements complets sur les systèmes de commande à distance ICON II™, se reporter au Guide de l'utilisateur Evinrude ICON II.

Choix de commande à distance

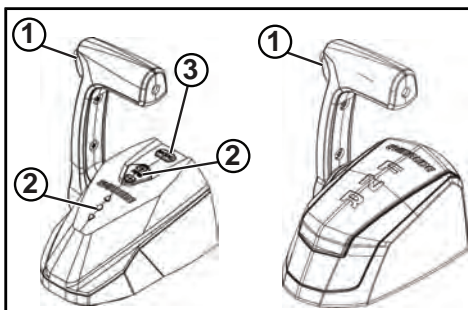
Evinrude ICON II est un système de commande intelligent de changement de vitesses et d'accélération électroniques à utiliser sur les moteurs hors-bord Evinrude E-TEC. Les systèmes de commande ICON II sont disponibles pour les installations de un à quatre moteurs. Le système de commande Evinrude ICON II prend en charge les applications de type double poste et « flying bridge ».

Fonctions de commande à distance Evinrude ICON II



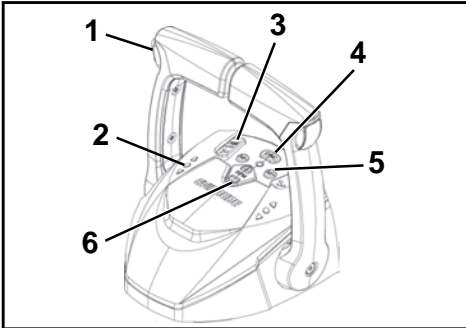
COMMANDE ENCASTRÉE MONTÉE SUR LE CÔTÉ Evinrude ICON II

1. Interrupteur de correction d'assiette/relevage
2. Tableau de commutation du régime (option)
3. Interrupteur de ARRÊT/CONTACT/ DÉMARRAGE
4. Témoin à LED de point mort (option)



COMMANDES À LEVIER UNIQUE MONTÉES SUR L'HABITACLE Evinrude ICON II

1. Interrupteur de correction d'assiette/relevage
2. Bouton de point mort (commandes à fonctionnalités complètes seulement)
3. Indicateur de rapport (commandes à fonctionnalités complètes seulement)
4. Bouton de mise au point du régime (commandes à fonctionnalités totales seulement)



COMMANDE À DOUBLE LEVIER MONTÉE SUR L'HABITACLE EVIRUDE ICON II

1. Interrupteur central de correction d'assiette/relevage
2. Indicateurs de position de marche
3. Interrupteurs de réglage de moteur individuel
4. Bouton SYNC
5. Bouton de mode
6. Bouton RPM Tune

Commande de sens de marche

Le moteur étant en marche et la manette de commande au POINT MORT, déplacer la manette de commande en avant ou en arrière jusqu'à ce que la manette engage le cliquet de pignon de marche avant ou de marche arrière.

Commande de vitesse

Une fois en prise, déplacer la poignée de commande lentement dans le même sens pour accélérer.

Appuyer sur le bouton RPM + ou – pour le réglage précis de l'accélération ou du ralentissement du régime par paliers de 1 %.

Synchronisation du moteur (commande à double levier montée sur l'habitacle)

Appuyer sur le bouton SYNC pour synchroniser automatiquement le régime de plusieurs moteurs. Le bouton SYNC transfère également la commande de

tous les moteurs sur le levier bâbord de la commande.

AVIS

La synchronisation n'adaptera pas le régime moteur dans les conditions suivantes :

- l'interrupteur des gaz au point mort est enclenché;
- le régime du moteur bâbord est inférieur à 700 tr/min;
- le réglage de l'accélération bâbord est supérieure à 95 %;
- une panne critique est détectée.

Commandes mécaniques Evinrude

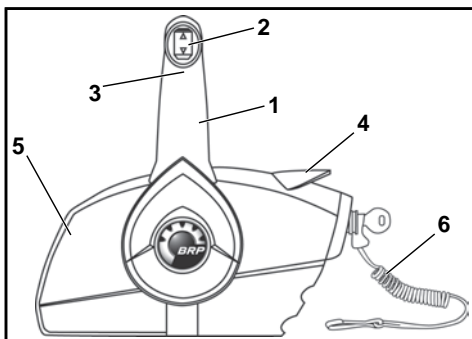
⚠ AVERTISSEMENT

Si l'on choisit une commande à distance autre qu'Evinrude, elle doit être dotée d'un dispositif de prévention de démarrage en prise. Ce dispositif peut éviter des blessures résultant d'un mouvement inattendu du bateau quand le moteur démarre.

L'utilisation d'une commande à distance mécanique nécessite la présence d'un convertisseur de commande de changement de vitesses et d'accélération mécanique à numérique accessoire.

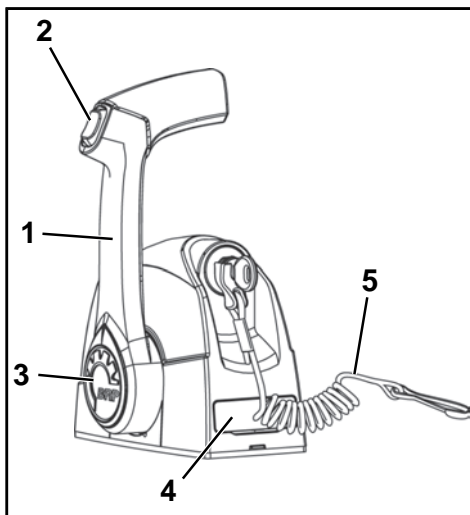
IMPORTANT : Lorsque l'on choisit un système de commande à distance pour le bateau, spécifier des composants Evinrude. Les commandes Evinrude intègrent des dispositifs de sécurité et de commodité tels que :

- Prévention du démarrage en prise
- Connexions compatibles avec le système de câblage modulaire (MWS) Evinrude.



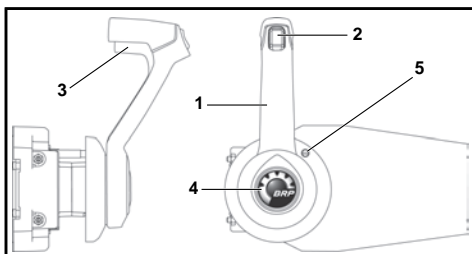
COMMANDE MONTÉE SUR LE CÔTÉ

1. Poignée – sens de marche et accélération
2. Interrupteur de correction d'assiette/relevage (le cas équipé)
3. Commande à levier unique montée sur l'habitacle
4. Poignée – sens de marche et accélération
5. Levier de verrouillage au point mort
6. Levier de ralenti rapide (réchauffement)



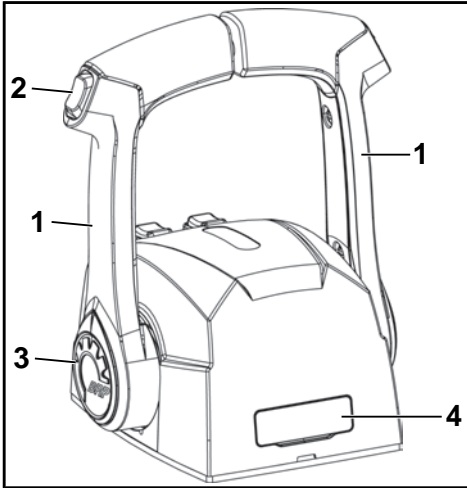
COMMANDE À LEVIER UNIQUE MONTÉE SUR L'HABITACLE

1. Poignée – sens de marche et accélération
2. Interrupteur de correction d'assiette/relevage (le cas équipé)
3. Bouton de ralenti rapide (réchauffement)
4. Vis de réglage de friction d'accélération (sous le capot)
5. Levier de ralenti rapide (réchauffement)



COMMANDES ENCASTRÉES MONTÉES SUR LE CÔTÉ

1. Poignée – sens de marche et accélération
2. Interrupteur de correction d'assiette/relevage (le cas équipé)
3. Commande à levier unique montée sur l'habitacle
4. Bouton de ralenti rapide (réchauffement)
5. Levier de verrouillage au point mort



COMMANDE À DOUBLE LEVIER MONTÉE SUR L'HABITACLE

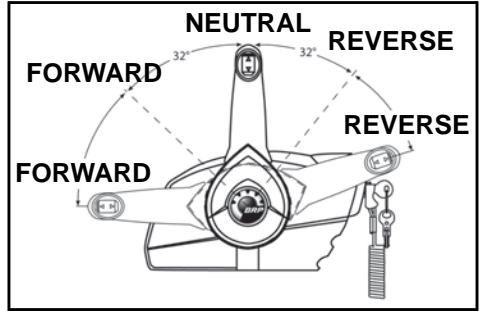
- 1. Poignée – sens de marche et accélération
- 2. Interrupteur de correction d'assiette/relevage (le cas équipé)
- 3. Bouton de ralenti rapide (réchauffement)
- 4. Vis de réglage de friction d'accélération (sous le capot)

Commande de sens de marche

Le moteur étant en marche et la manette de commande au POINT MORT :

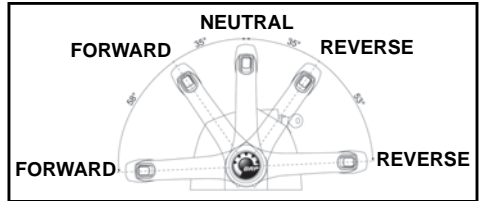
Commandes montées sur le côté

Débloquer la poignée de commande en soulevant le levier de verrouillage au point mort sur la manette. Déplacer la poignée de commande d'un mouvement ferme et rapide vers l'avant ou l'arrière jusqu'à ce que le moteur soit en marche avant ou arrière.



Commandes montées sur l'habitacle

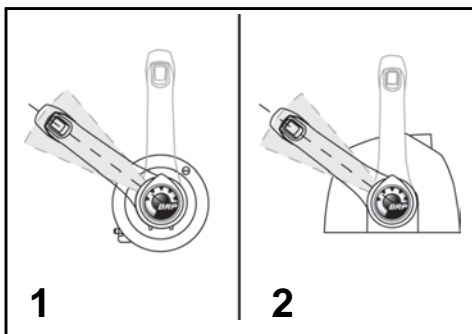
Déplacer la poignée de commande d'un mouvement ferme et rapide vers l'avant ou l'arrière jusqu'à ce que le moteur soit en marche avant ou arrière.



Économie de carburant

La consommation de carburant peut varier suivant la charge du bateau, la conception de sa coque et le niveau d'accélération. Lorsque le bateau atteint sa vitesse de pointe, ramener l'accélérateur de la position de VITESSE MAXIMUM à un niveau inférieur d'accélération. Cela permet d'économiser du carburant avec une perte minimale de vitesse.

Si le moteur en est équipé, utiliser la fonction « Économie de carburant » des affichages ou jauges numériques pour optimiser la consommation de carburant. Se reporter au guide de l'utilisateur de l'affichage numérique.



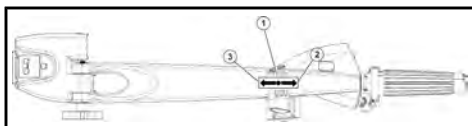
PLAGE D'ACCÉLÉRATION TYPE D'ÉCONOMIE DE CARBURANT

1. Commande montée sur le côté
2. Commande montée sur l'habitacle

Commandes de barre Evinrude

Témoins de levier de sens de marche de la barre

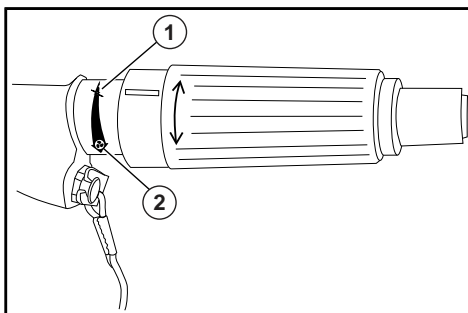
Déplacer le levier de sens de marche de la position POINT MORT à la position MARCHE AVANT ou MARCHE ARRIÈRE.



1. Point mort
2. Marche avant
3. Marche arrière

Témoin de poignée d'accélérateur de la barre

Tourner la poignée d'accélérateur pour réduire ou augmenter la vitesse



1. Décélération
2. Accélération

Commande de sens de marche et de vitesse de la barre
Important

En fonctionnement normal, le module de gestion du moteur (EMM) du moteur hors-bord limite le régime du moteur à 1 200 tr/min lorsqu'il est au point mort.

Levier de sens de marche de la barre

AVIS

Lors du passage de MARCHE AVANT en MARCHE ARRIÈRE ou vice versa, marquer une pause au POINT MORT jusqu'à ce que le moteur tourne au ralenti et que la vitesse du bateau ait diminué.

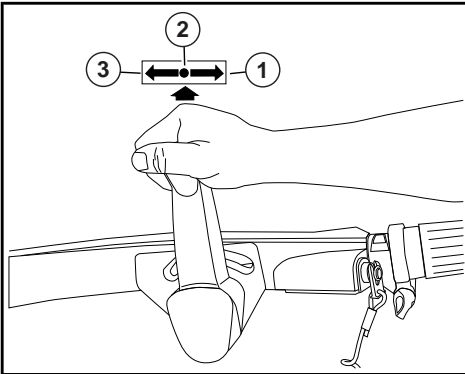
- Ne PAS changer de sens de marche lorsque le moteur hors-bord est à l'arrêt.
- Changer de sens de marche

uniquement lorsque le moteur tourne à des régimes inférieures à 1 200 tr/min.

⚠ AVERTISSEMENT

Le mouvement du levier de sens de marche est réglé à l'usine. **NE PAS démonter ni tenter de modifier le boulon du levier de sens de marche.** Toute modification de l'ensemble de levier de sens de marche pourrait entraîner la commande incorrecte du levier et causer des blessures corporelles graves ou des dommages matériels.

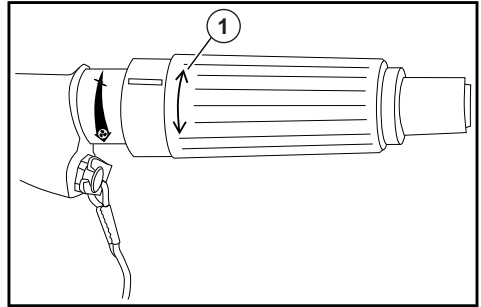
Le moteur étant en fonctionnement, tourner la poignée d'accélérateur vers la position de régime le plus lent. Déplacer le levier de sens de marche d'un mouvement ferme et rapide sur marche AVANT (F) ou marche ARRIÈRE (R).



1. Avant
2. Point mort
3. Marche arrière

Poignée d'accélérateur de la barre

Tourner la poignée d'accélérateur pour augmenter le régime du moteur dans le rapport sélectionné.



1. Rotation de la poignée d'accélérateur

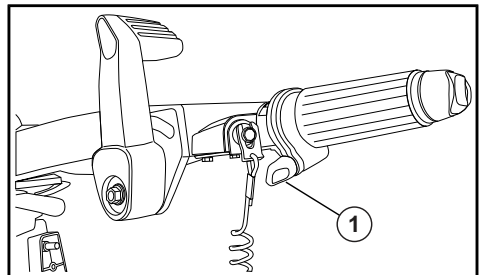
REMARQUE :

Le moteur ne démarre pas et la LED de témoin d'avertissement CLIGNOTE EN VERT si la poignée d'accélérateur est avancée au-delà de la position de RALENTI.

Une fois que le moteur démarre, le module de gestion du moteur (EMM) accélère légèrement le ralenti automatiquement. Le ralenti diminue pendant que le moteur chauffe.

Friction de la poignée d'accélérateur de la barre

Ajuster la friction de la poignée d'accélérateur en tournant le bouton de friction d'accélération. Tourner la vis dans le sens des aiguilles d'une montre pour réduire l'effort nécessaire pour maintenir l'accélérateur dans une certaine position.



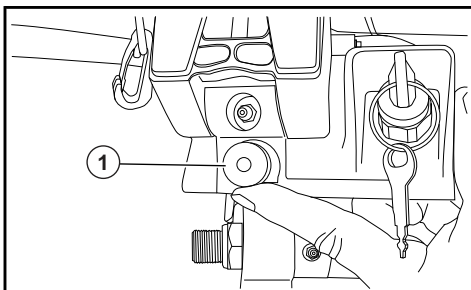
1. Vis, friction d'accélération

En fonctionnement normal, le module de gestion du moteur (EMM) du moteur

hors-bord limite le régime du moteur à 1 200 tr/min lorsqu'il est au point mort.

Angle de barre

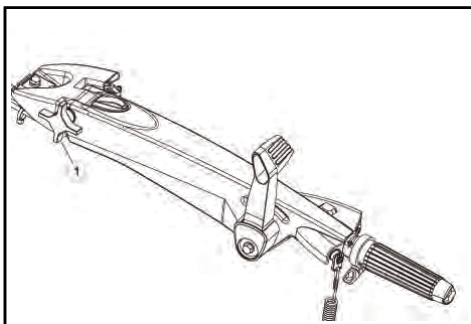
Régler l'angle de la barre, à la position la plus basse, en tournant la vis de réglage située sous la barre. Tourner la vis dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour monter le positionnement de la barre.



1. Vis de réglage

Hauteur de la barre

Régler la hauteur de la barre et la friction à la hauteur de barre en tournant le bouton de réglage situé sur le côté de la barre. Tourner le bouton de réglage dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour relâcher, et dans le sens des aiguilles d'une montre pour raffermir, le mouvement de la barre. Régler la hauteur de la barre pour une position assise ou debout.



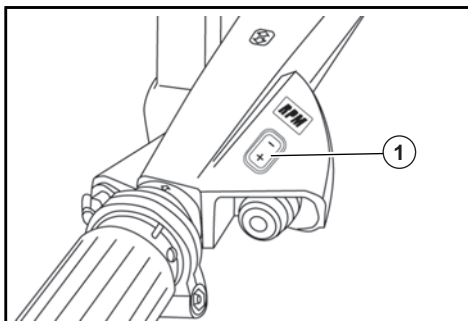
1. Bouton, barre

Interrupteur Touch Troll

REMARQUE :

L'interrupteur *Touch Troll* fonctionne lorsque l'interrupteur à clé est en position de CONTACT et le moteur hors bord en MARCHE.

Cet interrupteur permet d'ajuster le RALENTI entre approximativement 500 et 800 tr/min en MARCHE AVANT ou en MARCHE ARRIÈRE. Appuyer sur le côté décroissant (-) de l'interrupteur puis le relâcher pour réduire la vitesse. Appuyer sur le côté croissant (+) de l'interrupteur puis le relâcher pour augmenter la vitesse. Le régime du moteur varie par paliers de 50 tr/min.



1. Interrupteur Touch Troll

L'interrupteur *Touch Troll* peut également être utilisé pour le réglage de précision du RÉGIME entre 600 et 6 000 tr/min. Placer la poignée d'accélérateur au régime désiré. Utiliser l'interrupteur pour augmenter ou diminuer le régime.

Le passage à un autre rapport, le changement de position de la poignée d'accélérateur ou l'arrêt du moteur désactive la fonction de commande de vitesse.

Correction d'assiette et relevage assistée

Les fonctions de correction d'assiette et de relevage des moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* sont commandées par le module de gestion du moteur (EMM).

IMPORTANT : L'activation d'un quelconque bouton de correction d'assiette lorsque l'interrupteur à clé est en position d'ARRÊT met brièvement le système en fonction. La pompe à carburant électrique se met alors en marche et la commande à distance, ainsi que les affichages et jauges concernés, sont activés. Le système de correction d'assiette n'est pas opérationnel immédiatement. Ceci est normal. Le système se met hors fonction au bout de quelques secondes d'inactivité.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on navigue par forte houle ou qu'on franchit un sillage, un angle d'assiette causant un relevage excessif de la proue risque de faire pointer la proue brusquement vers le haut et d'éjecter ou de blesser grièvement les occupants.

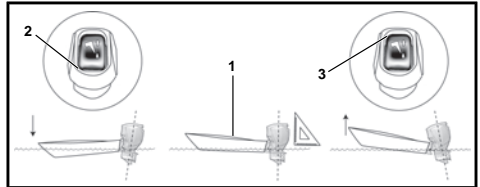
Certaines combinaisons bateau/moteur hors-bord/hélice peuvent connaître une instabilité du bateau et/ou un couple de direction élevé en cas de navigation à grande vitesse aux limites de la plage de correction d'assiette du moteur hors-bord (proue relevée ou abaissée au maximum) ou à des angles proches de ces limites. La stabilité du bateau et le couple de direction peuvent également varier en fonction des conditions changeantes de l'eau. En cas de conditions défavorables quelconques, ralentir et/ou régler l'angle de relevage pour garder le contrôle du bateau. En cas d'instabilité du bateau et/ou d'un couple de direction élevé, demander au concessionnaire de corriger ces problèmes.

Certains bateaux labourent ou sont difficiles à déjauger lorsqu'ils naviguent à l'angle d'assiette le plus faible. Si le bateau manque de maniabilité lorsque l'angle d'assiette correspond à

l'abaissement maximum de la proue, ajuster la correction d'assiette.

⚠ AVERTISSEMENT

Si la proue du bateau s'enfonce dans l'eau à haute vitesse, le bateau peut être dirigé par la proue ou tourner brusquement, ce qui risque d'éjecter ou de blesser grièvement ses occupants.



1. Parallèle à la surface de l'eau
2. Interrupteur de correction d'assiette, RELEVAGE
3. Interrupteur de correction d'assiette, ABAISSEMENT

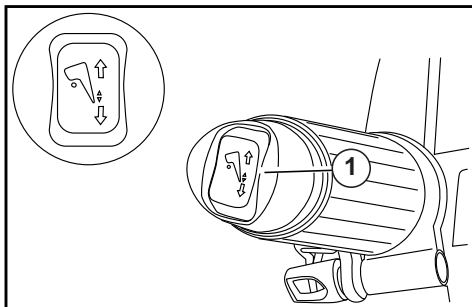
Le bateau doit accélérer rapidement, déjauger facilement et naviguer parallèlement à la surface de l'eau à vitesse élevée.

Si l'assiette est trop BASSE, l'avant du bateau S'ABAISSÉ et fend l'eau.

Si l'assiette est trop HAUTE, l'avant du bateau SE RELÈVE et rebondit.

Interrupteur de correction d'assiette et relevage assistés de la barre

Appuyer sur l'interrupteur de correction d'assiette du levier pour corriger l'assiette/le relevage du moteur vers le haut ou vers le bas. L'interrupteur fonctionne aussi bien moteur en marche qu'arrêté. Un léger retard du mouvement de correction d'assiette est normal lorsque l'interrupteur à clé de la commande de barre est en position ARRÊT.



1. Interrupteur de correction d'assiette et relevage assistés

iTrim

Le moteur hors-bord est équipé de iTrim™, une fonction d'assistance à la correction d'assiette. Par défaut, cette fonction est désactivée à l'usine.

Utiliser l'affichage numérique *Evinrude ICON-Touch*, *ICON CS*, ou tout autre dispositif *Evinrude* approuvé pour activer iTrim™. Si le bateau n'est pas équipé d'un affichage numérique *ICON™*, demander à son concessionnaire d'utiliser le logiciel de diagnostic *Evinrude Diagnostic* pour activer cette fonction.

Pour activer iTrim™, l'interrupteur à clé doit être en position de MARCHE. Utiliser l'interrupteur de correction d'assiette/relevage pour régler l'assiette du moteur à la position d'ABAISSEMENT maximum.

Au cours de la navigation, le moteur hors-bord corrige automatiquement l'assiette à la hausse ou à la baisse pour obtenir un angle d'assiette acceptable en fonction des paramètres préprogrammés.

Important

L'utilisation de l'interrupteur de correction d'assiette/relevage pour régler l'angle d'assiette du moteur hors-bord désactive provisoirement iTrim™.

Pour réactiver iTrim™, utiliser l'interrupteur de correction d'assiette/relevage pour régler l'assiette du moteur à la position d'abaissement maximum, puis amener le moteur au régime de ralenti.

Correction d'assiette

Dans la plupart des conditions de navigation, il est recommandé de corriger l'assiette du moteur hors-bord à la position d'abaissement maximum lorsqu'on accélère. Une fois que le bateau a déjaugé, relever le moteur hors-bord pour obtenir les performances optimales.

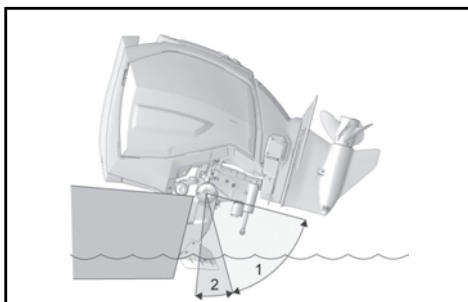
Faire naviguer le bateau sur l'eau pour déterminer le meilleur angle d'assiette.

Un excès de correction d'assiette augmente le régime moteur tout en réduisant la vitesse. La meilleure correction d'assiette donne la vitesse la plus élevée avec le régime moteur le plus bas.

IMPORTANT : La répartition du poids peut influencer les performances du bateau. Répartir uniformément le poids dans le bateau.

Réglage de l'angle d'assiette

Utiliser l'interrupteur de correction d'assiette/relevage pour régler la position du moteur dans la plage de correction d'assiette ou de relevage.



1. Plage de correction d'assiette
2. Plage de relevage

Eau peu profonde

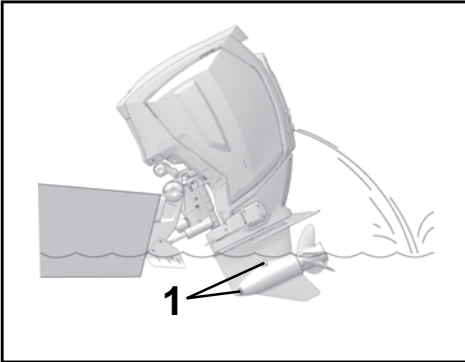
AVIS

Lorsque le moteur fonctionne relevé, ne pas dépasser la vitesse de ralenti rapide. Maintenir les prises d'eau immergées à tout moment pour prévenir toute surchauffe du moteur.

Info-bulle

Accélérer au-delà du régime de ralenti avec le moteur incliné entraînera l'abaissement automatique du moteur dans l'eau afin de protéger le moteur.

Ajuster la position du moteur hors-bord dans la plage de relevage pour la navigation en eau peu profonde.



1. Prises d'eau

Relevage

La plage de relevage permet de relever le moteur hors-bord afin d'obtenir la hauteur libre sous moteur nécessaire lors de l'échouage, de l'amarrage, du lancement ou du remorquage.

Limite de relevage

Se reporter à *RÉGLAGES*, si le moteur hors-bord touche le puits du moteur du bateau pendant le relevage.

Levier de support de relevage

Si vous avez l'intention de laisser le moteur hors-bord relevé pendant un certain temps, engager le levier de support de relevage.

1. Relever le moteur hors-bord au moyen de l'interrupteur de correction d'assiette/relevage.
2. Abaisser le levier de support de relevage. Abaisser le moteur hors-bord jusqu'à ce que le levier de support repose fermement sur les supports arrière.

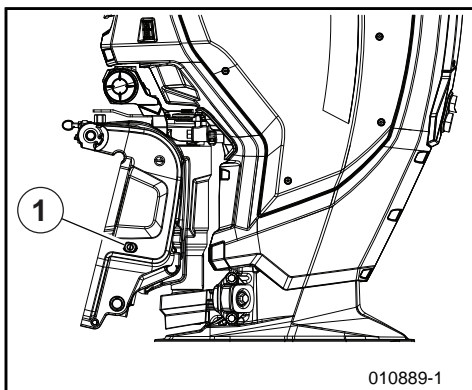
Soupape de détente manuelle

Si nécessaire, on peut relever ou abaisser le moteur hors-bord manuellement au moyen de la soupape de détente manuelle.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne laisser personne s'approcher d'un moteur hors-bord relevé lors du desserrage de la vis de détente manuelle. Il risque de s'abaisser brusquement et violemment. Veiller à resserrer la vis de détente manuelle après avoir repositionné manuellement le moteur hors-bord. Le serrage de la vis rétablit également la protection contre les impacts du moteur hors-bord et la capacité d'inversion de poussée.

1. Tourner lentement la vis de détente manuelle dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (de 3 tours et demi environ) jusqu'à ce qu'elle touche légèrement son anneau de retenue.
2. Repositionner le moteur hors-bord.
3. Serrer la soupape de détente manuelle pour maintenir le moteur hors-bord dans sa nouvelle position.

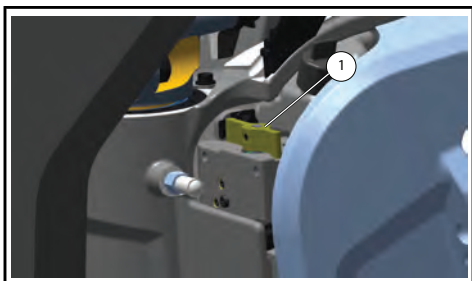


1. Vis de détente manuelle

Soupape de décharge manuelle, barre avec système de servodirection

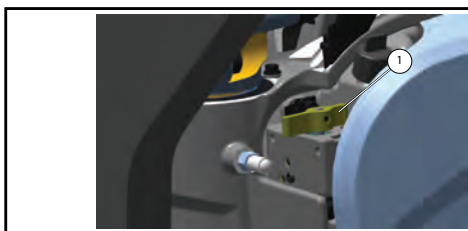
La soupape de décharge manuelle de la barre (MRV) permet au moteur d'être dirigé sans que le moteur soit alimenté, pour la maintenance ou la direction de secours.

Lorsque la soupape MRV est en position fermée, le système de servodirection de la barre fonctionne normalement.



1. Position fermée, soupape de décharge manuelle pour barre avec système de servodirection

Si la soupape MRV se trouve à la position ouverte, le système de servodirection est inopérant, mais la direction manuelle de base peut encore être utilisée.



1. Position ouverte, soupape de décharge manuelle pour barre avec système de servodirection

Important

Ne pas laisser la soupape MRV ouverte avec le contact établi. Ceci entraînerait l'apparition d'un code d'erreur, la direction passerait en mode dégradé et le moteur risquerait de passer en mode de fonctionnement limité.

Protection contre les dommages par suite d'impact

⚠ AVERTISSEMENT

Tout mauvais fonctionnement de l'unité de correction d'assiette et de relevage assistés risque d'entraîner une perte de protection par l'amortisseur en cas de collision avec un obstacle immergé. Un mauvais fonctionnement peut également entraîner une perte de capacité d'inversion de poussée.

Un niveau correct de fluide doit être maintenu pour garantir le fonctionnement de la protection contre les impacts de ce moteur.

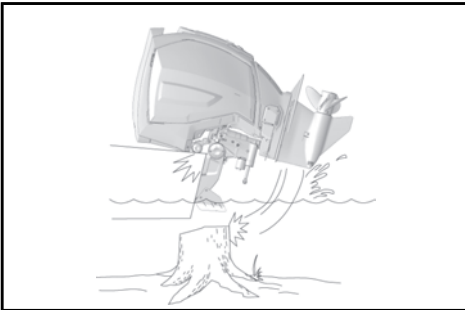
Le moteur hors-bord est doté d'un système d'amortissement conçu pour améliorer sa résistance en cas de collision avec des objets immergés aux vitesses lentes à modérées.

De tels impacts peuvent endommager gravement le moteur hors-bord ou le bateau. Les occupants peuvent également être éjectés ou se blesser en tombant contre des éléments du bateau à cause

de la brusque décélération qui suit les impacts.

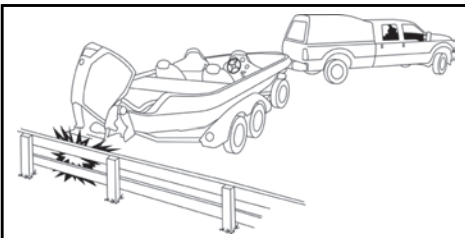
En cas de navigation dans des eaux mal connues, peu profondes ou chargées de débris, se renseigner sur les zones dans lesquelles il est possible de naviguer sans danger et sur les risques de navigation auprès d'une source locale sûre. Ralentir et rester très vigilant !

IMPORTANT : Les dommages par suite d'impact ne sont PAS couverts par la garantie du moteur hors-bord.



AVIS

Le système d'amortissement en cas de collision du moteur hors-bord ne fonctionne pas en marche arrière. Si l'on heurte un objet en reculant, que ce soit dans l'eau ou lors du transport sur remorque, le bateau et le moteur peuvent être gravement endommagés.



Si on heurte un objet quelconque :

- ARRÊTER immédiatement le moteur hors-bord et l'examiner pour voir si le matériel de montage est desserré.
- EXAMINER les supports pivotant et arrière et les organes de direction pour voir s'ils sont endommagés.
- EXAMINER également le bateau pour voir si sa structure est endommagée.
- RESSERRER tout matériel desserré.

Si la collision s'est produite dans l'eau, rentrer lentement au port. Avant de recommencer à naviguer, faire examiner minutieusement tous les composants par le concessionnaire.

Si votre moteur ne se règle pas à la position d'abaissement maximum de l'assiette, il se peut qu'il ait heurté un objet immergé. Se reporter à la **REMARQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN**.

⚠ AVERTISSEMENT

L'absence d'une inspection destinée à rechercher d'éventuels dégâts après un accident ou une collision risque d'entraîner la panne soudaine et inattendue d'un organe, une perte de contrôle du bateau et des blessures corporelles. Les dégâts qui n'auront pas été réparés risquent de réduire la capacité de résistance à de futurs impacts du bateau et du moteur hors-bord.

Direction assistée dynamique (DPS)

Le moteur hors-bord peut être équipé d'une direction assistée dynamique (DPS). La DPS offre trois niveaux de servodirection.

Niveaux d'assistance de la direction

Tous les niveaux d'assistance de la direction assurent le même taux d'assistance aux régimes moteur inférieurs à 4500 tr/min.

Lorsque le régime moteur dépasse 4500 tr/min, le niveau d'assistance de la direction diminue progressivement.

Le niveau de servodirection par défaut réglé en usine est « Minimum ». Utiliser l'affichage numérique *Evinrude ICON-Touch* ou *ICON-CS* pour régler le niveau d'assistance de la direction sur « Medium » (moyen) ou « Maximum ».

⚠ AVERTISSEMENT

Le choix du niveau de servodirection dépendra des préférences de l'opérateur.

À noter que la modification du niveau d'assistance peut affecter la maniabilité du bateau.

Après toute modification du niveau d'assistance, manœuvrer le bateau avec prudence pour s'habituer aux éventuelles modifications de son comportement.

Si le bateau n'est pas équipé d'un affichage numérique *ICON*, demander à son concessionnaire d'utiliser le logiciel de diagnostic *Evinrude Diagnostic* pour modifier le niveau de servodirection.

Surveillance du moteur

IMPORTANT : Le moteur hors-bord doit être équipé d'un système de surveillance du moteur tel que *Evinrude ICON Touch*, *ICON*, *i-Command™*, ou tout autre instrument sur bus CAN conforme à la norme *NMEA 2000*.

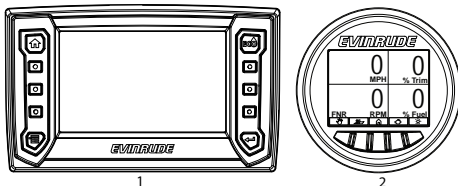
Une jauge *SystemCheck®* analogique, ou un instrument équivalent, peut être utilisée. Les jauges analogues exigent l'installation d'un convertisseur numérique à analogue.

Le système de surveillance du moteur fournit des informations sur le fonctionnement du moteur et avertit l'opérateur en cas de conditions anormales susceptibles d'endommager le moteur hors-bord. Ledit système se compose d'un

affichage ou d'une jauge intégré(e) dans le tableau de bord, d'un avertisseur sonore, de capteurs sur le moteur et d'un réservoir d'huile, ainsi que du câblage correspondant.

Affichages et jauges

Les jauges et affichages sont disponibles sous diverses formes, telles que *Evinrude ICON Touch*, affichage numérique *Nautilus 3.5 CS* avec affichage LCD numérique, ou une simple jauge *SystemCheck*.



AFFICHAGES ET JAUGES (TYPE)

1. *Evinrude ICON Touch*
2. Affichage numérique *Nautilus 3.5 CS*

Se reporter au guide de l'utilisateur de l'affichage ou de la jauge pour les instructions de fonctionnement, les avertissements et les instructions de contrôle.

Auto-test du système

Lors du démarrage du moteur, marquer une pause avec l'interrupteur à clé en position d'ALLUMAGE. Les affichages et les jauges numériques procèdent à un auto-test comme suit :

Evinrude ICON Touch

L'écran tactile numérique affiche un écran de « démarrage » suivi du logo *Evinrude*, puis passe à la page d'accueil par défaut.

SystemCheck

Le système de surveillance *SystemCheck* émet un bip. Les voyants de la jauge *SystemCheck* s'allument tous en même temps, puis s'éteignent l'un après l'autre.

Avertissements de surveillance du moteur

Le système de surveillance du moteur active l'avertisseur sonore et allume le voyant de la jauge correspondante pendant un minimum de 30 secondes ou jusqu'à ce que l'on prenne connaissance de l'avertissement. Si l'état de fonctionnement anormal persiste, le voyant restera activé jusqu'à ce que l'interrupteur à clé soit mis en position d'ARRÊT ou que la défaillance soit corrigée.

L'alarme *SystemCheck* se reproduit lors du démarrage suivant si le problème n'a pas été corrigé.

S.A.F.E.

Si l'*EMM* détecte qu'un problème pourrait causer un endommagement permanent du moteur, il limite le régime du moteur à 1 200 tr/min. Ce dispositif de protection supplémentaire s'appelle S.A.F.E.™ – Speed Adjusting Failsafe Electronics (module électronique à sécurité intégrée de réglage de vitesse)

Si le moteur tourne à plus de 1 200 tr/min à l'activation du mode *S.A.F.E.*, il vibrera de façon visible.

Dans certaines conditions, le module de

gestion du moteur (*EMM*) coupe le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

En mode *S.A.F.E.*, la vitesse du moteur est limitée. Dans certaines circonstances, la vitesse limitée du moteur peut réduire la manœuvrabilité du bateau. Si le mode *S.A.F.E.* est activé et que vous n'êtes pas en mesure de résoudre le problème, chercher de l'aide ou rentrer à bon port. Un grave endommagement du moteur et/ou une manœuvrabilité réduite peuvent être imminents. Dans certaines conditions, le module de gestion du moteur (*EMM*) arrête ce dernier.

Les avertissements suivants peuvent apparaître sur la jauge de surveillance du moteur :

Bas niveau d'huile critique et fonctionnement au mode *S.A.F.E.* - Assiette normale

Lorsque l'huile du moteur hors-bord atteint un niveau bas critique (7,5 %/ 500 ml restants), l'*EMM* commence un décompte des impulsions d'huile restantes. Une fois le nombre d'impulsions d'huile maximum atteint, le moteur passe au mode *S.A.F.E.* Le moteur va :

- Afficher un avertissement de **Bas niveau d'huile critique**
- Limiter le régime moteur pour éviter les dégâts internes au moteur
- L'activation de la pompe à huile sera interrompue pour éviter que de l'air ne pénètre dans le circuit d'huile

L'*EMM* coupe automatiquement le moteur au bout de 5 heures de fonctionnement au mode *S.A.F.E.* Chaque redémarrage permettra au moteur de tourner pendant 60 secondes supplémentaires.

Lorsque de l'huile a été rajoutée dans le réservoir, l'EMM lance automatiquement une procédure de récupération et active la pompe à huile un rythme d'impulsions rapide pour lubrifier de nouveau le moteur suite au fonctionnement au mode S.A.F.E.

- La procédure de récupération est lancée au premier redémarrage du moteur.
- Le nombre d'impulsions de récupération dépend du temps que le moteur aura passé au mode S.A.F.E.
- La procédure de récupération met moins de 30 secondes à s'accomplir.
- Il n'est pas nécessaire de réamorcer manuellement le circuit d'huile suite à l'événement de **Bas niveau d'huile critique**.

Bas niveau d'huile critique et fonctionnement au mode S.A.F.E. - Correction d'assiette/relevage haut

Lorsque l'huile du moteur hors-bord atteint un niveau bas critique (7,5 %/500 ml restants), l'EMM commence un décompte des impulsions d'huile restantes. Une fois le nombre d'impulsions d'huile maximum atteint, le moteur passe au mode S.A.F.E.

Lorsque le moteur est relevé en position de correction d'assiette/relevage haut, l'huile se dirige vers l'arrière du réservoir et s'éloigne du tube collecteur d'huile. Ceci peut être observé dans les conditions d'eau peu profonde ou lors du chargement du bateau sur une remorque.

- L'EMM détecte automatiquement cet état à partir des signaux transmis par le capteur de position d'assiette et le capteur de niveau d'huile, et la pompe à huile est interrompue afin d'éviter que de l'air ne pénètre dans le circuit d'huile.
- L'EMM autorise un nombre limité d'impulsions d'huile manquées, après quoi il passe au mode S.A.F.E. Le moteur continue de fonctionner selon la charge du moteur :

Le moteur continue de fonctionner selon la charge du moteur :

- 2 heures au ralenti
- 50 secondes à pleins gaz
- L'EMM coupe automatiquement le moteur au bout de 3 heures de fonctionnement au mode S.A.F.E.

Une fois que le moteur est abaissé suffisamment pour recouvrir le tube collecteur d'huile, l'EMM lance automatiquement une procédure de récupération pour lubrifier de nouveau le moteur.

TEMP (température) ou HOT (chaud)

L'avertissement TEMP indique une surchauffe du moteur. En fonction de la gravité de la surchauffe, l'EMM peut prendre une ou plusieurs des mesures de sécurité intégrée suivantes :

- activation de l'avertissement TEMP ou du voyant HOT
- activation du mode S.A.F.E.
- activation de l'arrêt automatique du moteur

Si l'avertissement TEMP est activé, se reporter à *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

ANOMALIE MOTEUR

L'avertissement CHECK ENGINE indique une condition anormale du moteur. En fonction de la gravité de cette condition, l'EMM peut prendre une quelconque des mesures de sécurité intégrée suivantes :

- activation d'une mention d'avertissement ou éclairage du voyant CHECK ENGINE
- activation du mode S.A.F.E.
- activation de l'arrêt automatique du moteur

Si l'avertissement CHECK ENGINE est

activé, se reporter à *DIAGNOSTIC DES PANNES*.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le moteur hors-bord est COUPÉ et que le voyant « CHECK ENGINE » clignote, le moteur hors-bord ne peut pas être redémarré. Une condition dangereuse dans le circuit de carburant peut se produire. Demander de l'aide pour rentrer au port. Demander l'assistance d'un concessionnaire *Evinrude* agréé, d'un atelier de réparation ou d'une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement.

Conditions particulières de fonctionnement

Temps froid et gel

AVIS

L'huile TM*Evinrude XPS Marine XD100@* doit être utilisée aux températures extérieures inférieures à 0 °C.

Pendant le fonctionnement par temps de gel, toujours laisser le carter immergé.

Lors du retrait du moteur hors-bord de l'eau salée, le laisser en position verticale jusqu'à ce que son circuit de refroidissement se soit vidé. Ranger le moteur hors-bord en position verticale.

AVIS

L'eau restant dans le boîtier d'engrenages, le circuit de refroidissement ou tout autre organe peut geler et endommager gravement le moteur.

Installation à plusieurs moteurs hors-bord

En marche arrière au-dessus de la basse vitesse, s'assurer que tous les moteurs hors-bord sont en marche, même si l'un est au POINT MORT.

Si l'on doit rentrer au port avec un seul moteur hors-bord en marche, relever le moteur inopérant suffisamment haut pour maintenir son hélice hors de l'eau.

Haute altitude

Le module de gestion (*EMM*) du moteur hors-bord compense automatiquement les changements d'altitude. Toutefois, en cas d'utilisation à une altitude supérieure à 900 m, une certaine perte de puissance due à la réduction de la densité de l'air peut se produire.

Si le moteur tombe en-dessous de la plage de fonctionnement aux pleins gaz recommandée, demander au concessionnaire de choisir une hélice à pas appropriée.

Si vous revenez au niveau de la mer, demander au concessionnaire d'installer l'hélice originale et de vérifier la plage de régime de fonctionnement correcte.

Eau salée

Une protection par anode du moteur hors-bord est prévue pour une navigation en eau salée ou saumâtre.

Lors du retrait du moteur hors-bord de l'eau salée, le laisser en position verticale jusqu'à ce que son circuit de refroidissement se soit vidé. Pendant les longues périodes d'amarrage, relever le boîtier d'engrenages hors de l'eau, sauf par temps de gel. Rincer le moteur hors-bord si on le désire. Se reporter à *RINÇAGE*.

Eau peu profonde

Le boîtier d'engrenages peut être endommagé si on le laisse traîner sur le

fond des voies navigables. Faire preuve de prudence en cas de navigation en eau peu profonde.

IMPORTANT : Les dommages par suite d'impact ne sont PAS couverts par la garantie du moteur hors-bord.

Remorquage

S'il est nécessaire de se faire remorquer par un autre bateau :

- amener le moteur au POINT MORT;
- relever le boîtier d'engrenages hors de l'eau;
- transborder tous les passagers dans un autre bateau;
- maintenir la vitesse en dessous de celle de déjaugage.

Eau envahie d'algues

Les algues obstruent les prises d'eau et peuvent provoquer la surchauffe du moteur hors-bord. La présence d'algues sur l'hélice provoque des vibrations et ralentit le bateau.

Lorsqu'on navigue en eau envahie d'algues, naviguer à basse vitesse et fréquemment en MARCHE ARRIÈRE pour dégager l'hélice et les prises d'eau des algues qui s'y trouvent. Vérifier souvent la pression d'eau.

Si la navigation en MARCHE ARRIÈRE ne permet pas de se débarrasser des algues, ARRÊTER le moteur. Enlever les algues de la zone de l'hélice et des prises d'eau avant de naviguer à une vitesse supérieure.

Transport du moteur hors-bord

Transport sur remorque

⚠ AVERTISSEMENT

Tenir tout le monde à distance de la zone de poupe lors du relevage ou de l'abaissement du moteur hors-bord. Tout contact avec des pièces en mouvement risque d'entraîner des blessures corporelles ou la mort.

AVIS

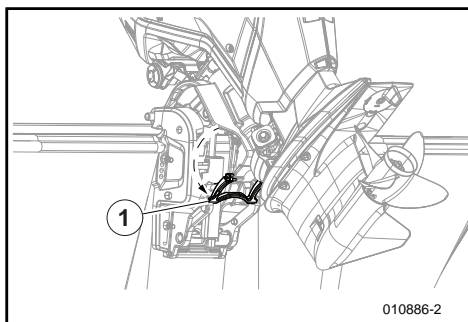
Lors du transport sur remorque de votre moteur hors-bord, NE PAS recouvrir le moteur d'une toile. Ceci ternit la finition des couvercles du moteur hors-bord.

Levier de remorquage

Le moteur hors-bord est conçu pour être remorqué en position relevée à l'aide du levier de blocage de remorquage, ou en position verticale.

Pour engager le levier de blocage, relever le moteur hors-bord au maximum.

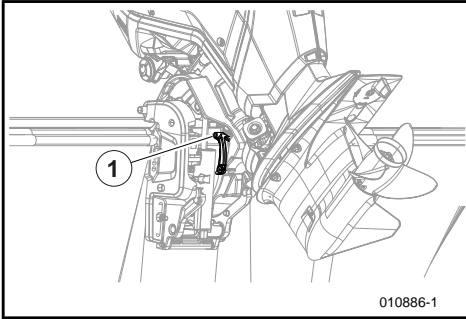
Abaisser le levier de blocage



1. Levier de blocage de remorquage

Abaisser le moteur hors-bord jusqu'à ce que le levier de blocage de remorquage s'enclenche dans le support arrière.

Pour libérer le levier de blocage de remorquage, relever le moteur hors-bord et rétracter le levier de blocage de remorquage à sa position rangée.



1. Levier de blocage de remorquage

Transport/Remisage

Si le hors bord est retiré du bateau pour le transport ou l'entrepôt, vous DEVEZ :

- Sceller les conduites d'huile sur le bateau et le hors bord pour éviter les fuites et protéger le système d'huile des contaminants.
- Installer des supports d'expédition pour éviter la rotation du hors bord.
- Raccords de direction sur le hors bord et les flexibles hydrauliques pour éviter les fuites et protéger le

système hydraulique des contaminants.

⚠ AVERTISSEMENT

Il se peut qu'une petite quantité de carburant s'écoule lors du débranchement du raccord de carburant. L'essence est extrêmement inflammable et explosive dans certaines conditions. Veiller à ce que les flexibles de carburant débranchés ne fuient pas. Faire preuve de prudence lors de la manipulation du circuit de carburant. Portez des lunettes de protection et travaillez dans un endroit bien ventilé. Éteignez toute substance incandescente et assurez-vous qu'aucune flamme nue ou source de combustion ne soit présente. Toujours essuyer tout débordement de carburant.

REMARQUE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Mettre au rebut les chiffons souillés d'huile ou de carburant de manière écologiquement responsable ou conformément aux réglementations locales en vigueur.

Le moteur est expédié de l'usine sans panneaux de capot moteur colorés. Une housse d'expédition est utilisée pour protéger le moteur en cours d'expédition.

AVIS

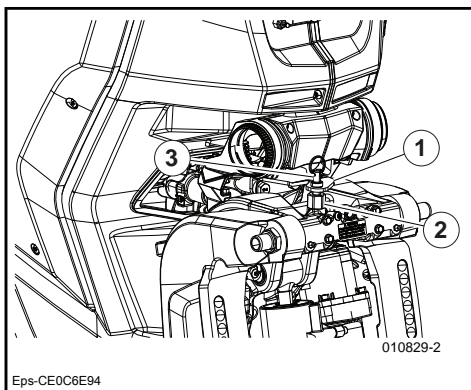
Ne pas reposer la housse d'expédition une fois les panneaux de capot moteur en place, ceci risquant de rayer les autocollants ou les capots.

Dispositif de verrouillage de direction DPS

AVERTISSEMENT

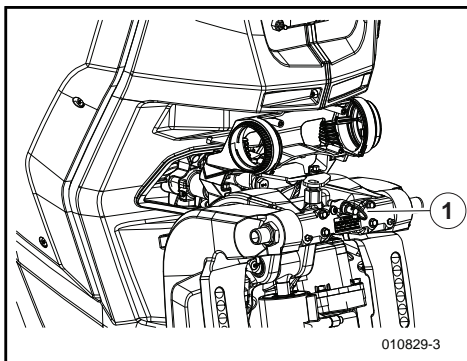
Retirez toujours l'axe de verrouillage de direction avant de tourner l'interrupteur à clé du moteur en position de marche. Si l'axe est en place, le moteur ne tournera pas.

1. Retirer l'axe de verrouillage de direction du support pivotant.



1. *Bielle de direction*
2. *Embossage du support arrière*
3. *Axe de verrouillage*

2. Insérer l'axe de verrouillage de direction dans l'embossage du support pivotant pour le ranger.



1. *Axe de verrouillage*

Inspection préalable à la navigation

Liste de vérification d'inspection préalable à la navigation

AVERTISSEMENT

Procéder systématiquement à une inspection du bateau avant la navigation. Vérifier le bon fonctionnement des commandes essentielles, des dispositifs de sécurité et des composants mécaniques. Corriger les problèmes éventuels **AVANT** de quitter le quai. Veiller à ce que soient présents à bord tous les équipements de sécurité obligatoires selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Le ou les moteurs doivent être coupés et le cordon d'attache doit systématiquement être retiré de l'interrupteur d'arrêt du moteur avant de vérifier les éléments suivants. Ne faire démarrer le ou les moteurs que lorsque tous les points ont été vérifiés et fonctionnent correctement.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	X
Coque	Inspecter	
Hélice	Inspecter l'état de l'hélice. Réparer ou remplacer, au besoin	
Circuit de refroidissement	Inspecter les crépines de prises d'eau	
Équipement de sécurité	S'assurer que l'équipement de sécurité est à bord	
Niveau d'huile	Vérifier. Remplir si nécessaire.	
Cale	Vidanger. S'assurer que le ou les bouchons de vidange sont bien mis en place.	
Batterie	Vérifier que les connexions de la batterie sont propres, bien serrées et isolées. S'assurer que la batterie/le compartiment de batterie sont bien fixés.	
Niveau de carburant	Vérifier. Remplir si nécessaire.	
Feux de navigation	Vérifier le fonctionnement.	
Système de direction	Vérifier le fonctionnement.	
Systèmes du bateau (avertisseur, pompes, radio)	Vérifier le fonctionnement.	

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	X
Tester le fonctionnement.	Inspecter l'état du cordon d'attache. Attacher le cordon d'attache à l'interrupteur à clé ou à l'interrupteur d'arrêt du moteur (selon l'application). Tester le fonctionnement. Rattacher le cordon d'attache à l'interrupteur.	
Guide du conducteur	Confirmer que ce Guide de l'opérateur est à bord et facilement accessible.	
Interrupteurs à clé / de démarrage du moteur	Tester le fonctionnement.	
Affichages et jauges	Auto-test et avertisseur sonore, vérifier le fonctionnement	
Changement de vitesse et accélérateur	Vérifier le fonctionnement.	
Système de correction d'assiette	Vérifier le fonctionnement.	
Circuit de refroidissement	Confirmer le fonctionnement (indicateur de la pompe à eau).	

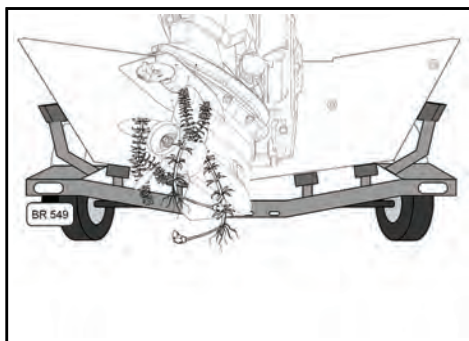
Espèces envahissantes aquatiques (AIS)

Les espèces envahissantes aquatiques (AIS, Aquatic Invasive Species) sont des espèces végétales ou animales non indigènes qui menacent la diversité ou l'abondance des espèces indigènes. Elles menacent également l'équilibre naturel des étendues d'eau qu'elles infestent. Les AIS ont presque toujours un impact négatif sur les voies navigables, les espèces indigènes, et les activités de plaisance ou commerciales.

AIS les plus répandues :

- Myriophylle à épi
- Hydrille
- Lamproie marine
- Moule zébrée
- Carpe asiatique
- Gobies

De nombreux autres exemples d'AIS existent sur les voies navigables du monde entier.



AIS sur les moteurs hors-bord

Lors d'infestations par AIS, les espèces non indigènes sont généralement introduites par l'activité humaine. Certaines AIS sont introduites par des activités commerciales tandis que d'autres peuvent l'être par l'utilisation de bateaux de plaisance. Le transport de bateaux de plaisance et d'équipements de sports aquatiques d'une voie navigable vers

une autre est un facteur majeur de propagation des AIS

Les propriétaires de bateau responsables DOIVENT prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que ces « voyageurs » aquatiques indésirables se propagent. Vérifier votre bateau toutes les fois que vous quittez l'eau ! Souvent, il s'agit d'une condition requise juridique, veiller à vérifier les réglementations locales des voies navigables sur lesquelles vous naviguez.

Nettoyer, vidanger et sécher - Tout, à chaque fois!

Avant de quitter une voie navigable, suivre la procédure ci-dessous pour éviter de propager toute AIS.

Liste de vérification des AIS

Utiliser la liste de vérification suivante comme guide pour rechercher la présence d'AIS.

Nettoyer

Avant de transporter votre équipement, inspecter et retirer tout ce qui est boue, plantes aquatiques, poissons ou autres animaux du bateau, de la remorque et de tout autre équipement de sport aquatique.

Vidanger

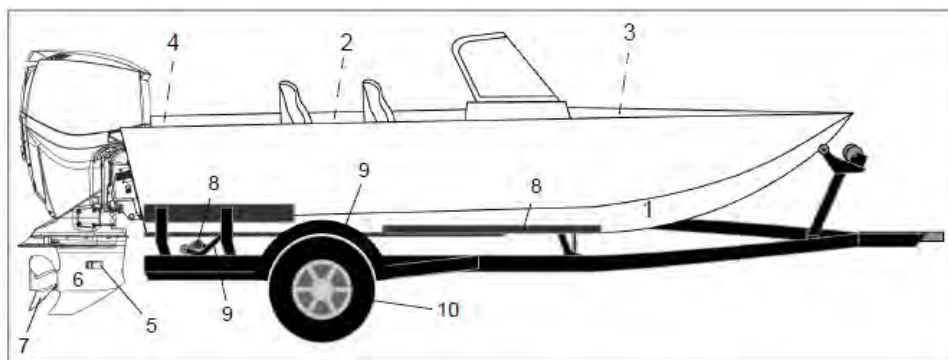
Enlever toute l'eau du bateau, y compris du ballast, du fond de cale, du vivier, du moteur et du boîtier d'engrenages. Se débarrasser de tout appât vivant indésirable dans la poubelle.

Sécher

Laisser le bateau sécher complètement avant de visiter d'autres étendues d'eau.

Inspection Items			✓
Boat	1	Inspect hull.	
	2	Inspect floor.	
	3	Inspect live well.	
	4	Inspect transom well.	
		Inspect water inlet & outlet fittings.	
		Inspect anchors and lines.	
		Inspect boarding ladder.	
		Inspect transducers or other attachments to the hull.	
Accessories		Inspect fishing tackle and fishing lines.	
		Inspect bait buckets.	
		Inspect landing nets.	
		Inspect water sports equipment (skis, wakeboards etc.).	
		Inspect tow ropes.	
Outboard(s)	5	Inspect water intake screens.	
	6	Inspect gearcase.	
	7	Inspect propeller.	
Trailer	8	Inspect bunks and/or rollers.	
	9	Inspect fenders & frame.	
	10	Inspect tires & wheels (including spare tire)	
		Inspect license plate & brackets.	
		Inspect lights and wiring.	

Table.jpg-CF0AD52C



INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS

INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS

INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR

Un atelier de réparation ou une personne désignée par le propriétaire peut procéder aux opérations d'entretien, de remplacement ou de réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Ces instructions ne requièrent aucun composant ni aucune intervention de BRP ou de concessionnaires *Evinrude* agréés. Bien que les concessionnaires *Evinrude* agréés possèdent des connaissances techniques approfondies et disposent des outils nécessaires pour intervenir sur les moteurs hors-bord *Evinrude*, la garantie liée au contrôle des émissions n'est pas assujettie à la condition de recourir à un concessionnaire *Evinrude* agréé ou à un quelconque établissement lié commercialement à BRP.

Pour toute réclamation au regard de la garantie liée au contrôle des émissions, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées au contrôle des émissions aux concessionnaires *Evinrude* agréés. Pour plus d'informations, se reporter à GARANTIE LIÉE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS US EPA du présent document. Il incombe au propriétaire de procéder aux entretiens appropriés. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Respecter les instructions relatives aux spécifications de carburant au chapitre *SPÉCIFICATIONS DE CARBURANT* de ce manuel. Même si de l'essence contenant plus de dix pour cent par volume d'éthanol est disponible, l'US EPA interdit l'utilisation d'essence contenant plus de 10% vol d'éthanol pour ce moteur. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

Responsabilité du fabricant

Depuis 1999, les fabricants de moteurs hors-bord doivent déterminer les niveaux d'émissions d'échappement pour chaque gamme de puissances et obtenir pour ces moteurs l'agrément de l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique (EPA). Une étiquette d'information sur le contrôle des émissions indiquant les niveaux d'émissions et les caractéristiques du moteur doit être apposée sur chaque moteur hors-bord lors de la fabrication.

Responsabilité du concessionnaire

Lors des opérations d'entretien effectuées sur tous les moteurs hors-bord *Evinrude* fabriqués à partir de 1999 sur lesquels est apposée une étiquette d'information sur le contrôle des émissions, les réglages doivent rester dans les limites des spécifications publiées par l'usine.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent apporter au moteur hors-bord aucune modification de nature à changer sa puissance ou à permettre aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications prédéterminées à l'usine.

Les exceptions incluent les changements prescrits par le fabricant, tels que les réglages en fonction de l'altitude, par exemple.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/opérateur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Le propriétaire/opérateur ne doit apporter ni faire apporter par quiconque au moteur aucune modification de nature à en changer la puissance ou à permettre aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications prédéterminées à l'usine.

Toute modification apportée au circuit de carburant pour pousser la puissance ou les niveaux d'émissions au-delà des réglages effectués à l'usine ou des spécifications annulera la garantie du produit.

RÉGLEMENTATION DES ÉMISSIONS PAR L'AGENCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EPA)

Tous les moteurs hors-bord *Evinrude* neufs produits depuis 1999 sont certifiés par l'EPA conformes aux exigences de la réglementation relative à la lutte contre la pollution atmosphérique applicable aux nouveaux moteurs hors-bord à allumage par étincelle. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. C'est la raison pour laquelle la méthode d'entretien du produit établie par l'usine doit être suivie à la lettre et, lorsque c'est possible, le produit ramené à sa conception d'origine. Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et règlements relatifs aux spécifications d'émissions d'échappement établies par l'EPA pour les produits marins. Pour plus de détails en la matière, prendre contact avec les organismes suivants :

Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA)

Office of Transportation and Air Quality

Certification Division

Gasoline Engine Compliance Center

2000 Traverwood Drive

Ann Arbor, MI 48015

Site Internet de l'EPA :

<http://www.epa.gov/otaq>

INFORMATIONS SUR LES ÉMISSIONS CALENDRIER D'INSPECTION

Tableau d'inspection

Une inspection et un entretien réguliers sont nécessaires pour prolonger la vie du moteur hors-bord. La première inspection tous les 1 an / toutes les 100 heures doit être effectuée par un concessionnaire autorisé. Les inspections tous les 1 an / toutes les 100 heures suivantes doivent être effectuées par un concessionnaire autorisé ou le client. L'entretien toutes les 500 heures / tous les 5 ans doit être effectué par un concessionnaire autorisé.

IMPORTANT : Les moteurs hors-bord exploités à des fins locatives ou commerciales ou qui sont soumis à un usage intensif doivent faire l'objet d'opérations d'inspection et d'entretien plus fréquentes. Adaptez le programme en fonction des conditions de fonctionnement et des conditions climatiques.

Description	Entretien par le concessionnaire toutes les 500 heures ou tous les 5 ans ⁽¹⁾				
	Inspection par le client toutes les 100 heures ou tous les ans ⁽¹⁾				
	Inspections par le concessionnaire				
	Produits de soins du moteur				
	Action				
Anodes (protection anticorrosion)	Vérifier l'état ^{(1), (2)}		X	X	X
Raccord de contre-pression	Remplacer				X
Rechercher des Mise à jour de produit, Bulletins ou Campagnes	Vérifier les mises à jour recommandées		X	X	X
Câbles électriques et d'allumage	Inspecter l'état et l'usure par frottement		X	X	X
Moteur sur matériel de montage du tableau arrière	Inspecter, resserrer au couple		X	X	X
Fixations	Rechercher les composants desserrés		X	X	X
Niveau de fluide (direction hydraulique)	Vérifier le niveau.	A	X	X	X
Niveau de fluide (correction d'assiette)	Vérifier le niveau.	B	X	X	X
Filtres à carburant ⁽⁴⁾	Remplacer				X

Lubrifiant pour boîtier d'engrenages	Vérifier le niveau et la qualité. Voir « Niveau de lubrifiant pour boîtier d'engrenages »	C	X	X	
Lubrifiant pour boîtier d'engrenages	Remplacer	C			X
Graisseurs ⁽²⁾	Lubrifier	D	X	X	X
Filtre à huile (réservoir d'huile séparé en option uniquement)	Remplacer				X
Cannelures d'arbre d'hélice ⁽²⁾	Inspecter et lubrifier	D	X	X	X
Codes d'entretien	Accéder au module EMM, rechercher et, au besoin, résoudre les codes		X	X	X
Bougies ⁽³⁾	Remplacer ⁽³⁾				X
Thermostat et soupape de pression ⁽³⁾	Inspecter ⁽³⁾				X
Pompe à eau	Remplacer				X
Flexibles d'eau	Rechercher la présence de fuites		X	X	X

(1) Selon première échéance. Certaines conditions pourront nécessiter une inspection et un entretien plus fréquents.

(2) Tous les ans pour les applications en eaux salées.

(3) Composants liés aux émissions d'échappement.

(4) Remplacer le filtre à carburant monté sur le bateau tous les ans.

Produits de soins du moteur

Les produits de soins du moteur répertoriés dans le tableau ci-dessous ont été testés et éprouvés, et leur utilisation est recommandée pour les moteurs hors-bord Evinrude E-TEC.

	de soins du moteur	Usage
A	Lubrifiant pour boîtier d'engrenages HPF PRO	Boîtier d'engrenages
B	Graisse Triple-Guard	Graisseurs, arbre d'hélice

	de soins du moteur	Usage
—	Fluide de correction d'assiette / relevage assisté, N/ P 767969	Système à correction d'assiette et relevage assisté
—	Fluide de direction SeaStar, N/ P 770891	Système de direction hydraulique

	de soins du moteur	Usage
—	<i>Stabilisateur de carburant 2+4 Evinrude</i>	Protège le circuit de carburant et stabilise le carburant
—	Produit anticorrosion en bombe	Protège les composants métalliques de la corrosion

Cette page demeure vierge
intentionnellement.

ENTRETIEN

ENTRETIEN

ENTRETIEN

Les procédures d'entretien suivantes vous permettront de garder votre moteur hors-bord *Evinrude* en bon état.

Anodes

Ce moteur hors-bord est équipé d'une ou de plusieurs anodes sacrificielles qui le protègent de la corrosion galvanique. La désintégration de l'anode est normale et indique qu'elle remplit sa fonction. Vérifier chaque anode régulièrement. Remplacer les anodes dont la taille est inférieure aux 2/3 de leur taille d'origine. Demander l'assistance du concessionnaire pour les remplacements.



1. Anode

La corrosion galvanique détruit les pièces métalliques immergées et peut se produire aussi bien dans l'eau douce que dans l'eau salée; cependant les eaux salées, saumâtres et polluées accélèrent la corrosion.

L'utilisation d'une peinture antisalissure à base de métal sur le moteur hors-bord et l'utilisation de courant en provenance d'une source à terre mal installée dans la zone d'amarrage du bateau accéléreront également la corrosion.

AVIS

NE JAMAIS peindre l'anode, ses fixations ni sa surface de montage. La peinture réduira son efficacité contre la corrosion.

Fusibles

Un fusible grillé pourra empêcher le moteur de démarrer.

La boîte à fusibles est située sous les capots moteur; pour y accéder, le capot tribord doit être déposé. S'adresser à son concessionnaire d'entretien et de réparation *Evinrude* local ou consulter le manuel d'entretien *Evinrude*.

N'utiliser que des fusibles de même

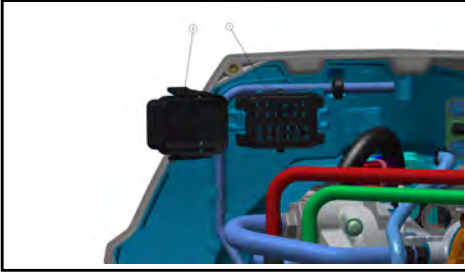
AVIS

N'utiliser que des fusibles de même intensité nominale

Le moteur hors-bord fait appel aux minifusibles suivants. Demander l'assistance du concessionnaire pour le remplacement des fusibles.

Fusibles	
Intensité nominale	P/N du fusible de rechange
3	3011805
5	514764
10	514766
30	3011729

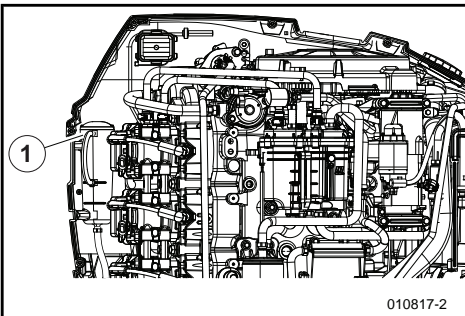
Déposer le capot moteur tribord. Retirer le couvercle de la boîte à fusibles. Remplacer le fusible grillé.



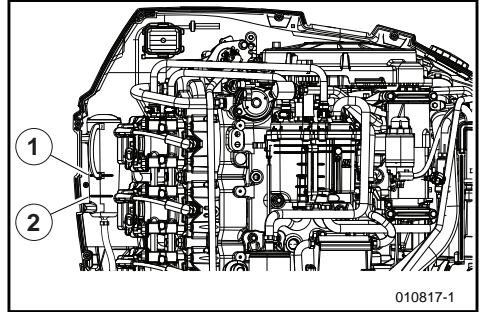
1. Boîte à fusibles
2. Couverture de la boîte des fusibles

Niveau de lubrifiant du boîtier d'engrenages

1. Déposer le capot moteur tribord du moteur.
2. Inspecter le niveau d'huile dans le réservoir d'huile.



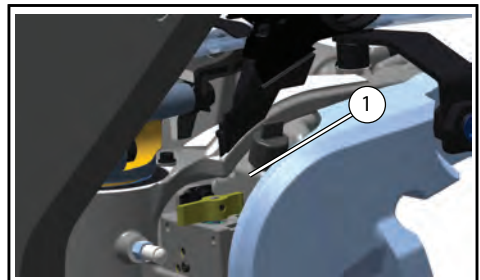
1. Niveau de lubrifiant pour boîtier d'engrenages
3. Le niveau d'huile doit se situer entre les repères, comme représenté ci-dessous.



1. Niveau maximum de lubrifiant pour boîtier d'engrenages
2. Niveau minimum de lubrifiant pour boîtier d'engrenages

Vérification du niveau de fluide, modèles à barre avec système de servodirection

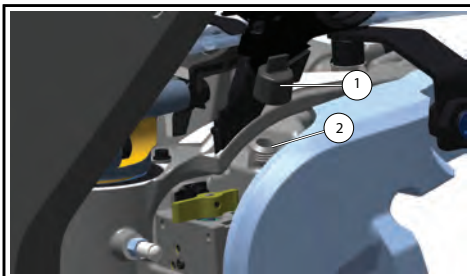
Le réservoir de fluide du système de barre à servodirection est situé sur le côté tribord du moteur, adjacent à la soupape de décharge manuelle de la barre (MRV).



1. Réservoir de fluide, modèles à barre avec système de servodirection

Pour vérifier le niveau de fluide, dévisser le capuchon et le joint torique du réservoir.

REMARQUE : Lors de la dépose, le joint torique risque de resté coincé à l'intérieur du capuchon.



1. Capuchon de réservoir
2. Réservoir

Le réservoir doit être rempli à pas moins de 25,4 mm en dessous du haut du goulot du réservoir. Utiliser le fluide de direction recommandé, recensé à la fin de ce manuel.

REMARQUE : Le niveau de fluide dans le réservoir peut uniquement être vérifié avec exactitude lorsque le moteur se trouve sur une surface de niveau.

Une fois le réservoir rempli, reposer le capuchon et le joint torique sur le réservoir. Serrer le capuchon à la main.

Finition externe du moteur hors-bord

Laver régulièrement l'ensemble du bateau et le moteur hors-bord à l'eau savonneuse et appliquer une couche de cire automobile dessus. Laisser les capots moteur en place lors du lavage du moteur hors-bord.

AVIS

Au besoin, utiliser du produit de nettoyage pour moteur marin Evinrude pour nettoyer les couvercles ou panneaux en plastique. NE PAS utiliser de solvants tels que l'acétone.

Hors-bord immergé

Si votre moteur hors-bord s'est trouvé sous l'eau, le soumettre à un entretien dès sa récupération.

Une fois que le moteur est sorti de l'eau, tous les circuits électriques, de carburant et de lubrification du bateau et du moteur doivent être examinés pour voir si de l'eau s'y est infiltrée. Se reporter à la **REMARQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN**.

Remisage

⚠ AVERTISSEMENT

NE PAS faire tourner le moteur à l'intérieur ni sans une ventilation suffisante, ni laisser les gaz d'échappement s'accumuler dans des endroits sans aération. L'échappement des moteurs contient du monoxyde de carbone qui, s'il est inhalé, peut causer des lésions cérébrales graves voire la mort.

Il est nécessaire de protéger le moteur hors-bord contre les conditions environnementales naturelles susceptibles de l'endommager. La garantie ne couvre pas les pannes de moteur causées par de telles conditions.

AVIS

Les changements de température et d'humidité pendant la période de remisage peuvent causer la corrosion des composants internes du moteur.

Stabiliser l'alimentation en carburant. Le carburant qui reste dans le réservoir peut s'oxyder, ce qui peut faire baisser l'indice d'octane et causer des dépôts dans le circuit de carburant.

Utiliser le *stabilisateur de carburant Evinrude 2+4* pour empêcher la formation de

dépôts de gomme et de vernis dans les éléments du circuit de carburant.

AVERTISSEMENT

Éviter les blessures pouvant être causées par les organes en mouvement du moteur. Avant de faire démarrer le moteur hors-bord :

- Passer au **POINT MORT**.
- **Ne pas approcher les mains, les vêtements ni les cheveux du bloc-moteur.**

Sur une remorque, déposer l'hélice.

Si le hors bord est retiré du bateau pour le transport ou l'entrepôt, vous **DEVEZ** :

- Sceller les conduites d'huile sur le bateau et le hors bord pour éviter les fuites et protéger le système d'huile des contaminants.
- Installer des supports d'expédition pour éviter la rotation du hors bord.
- Obturer les raccords de direction sur le hors bord et les flexibles hydrauliques pour éviter les fuites et protéger le système hydraulique des contaminants.

Remisage à court terme

Si'il est nécessaire de relever le moteur hors-bord pour le sortir de l'eau, l'abaisser et laisser le circuit de refroidissement se vider complètement dès que l'on s'est éloigné de la zone de lancement. Entre les utilisations, remettre le moteur hors-bord en position verticale.

Remisage à long terme (hivernage)

AVERTISSEMENT

Si l'hivernage se fait sur remorque, l'hélice doit être déposée avant d'effectuer la procédure. Si l'hélice n'est pas déposée, il y a risque de blessures graves, voire mortelles.

L'hivernage prépare le moteur hors-bord au remisage hors saison à long terme.

Lors de l'hivernage, le moteur est « brumisé » et de l'huile supplémentaire est utilisée pour enduire les composants internes du moteur.

L'hivernage exige des étapes particulières.

REMARQUE : L'affichage tactile numérique *Evinrude ICON* offre une fonction d'hivernage sur pression d'une touche. Se reporter au **Guide de l'utilisateur ICON Touch**.

Suivre de près la procédure d'hivernage applicable au moteur hors-bord :

- Commande à distance
- Commande à distance avec pédale d'accélérateur

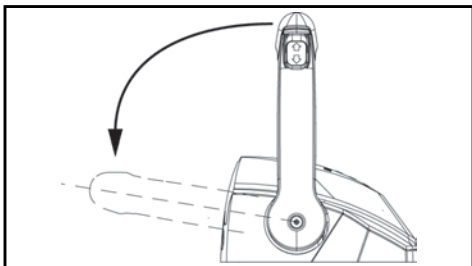
On peut confirmer que le moteur hors-bord entre dans le mode d'hivernage quand le moteur tourne au ralenti rapide et que:

- La jauge *ICON* affiche un message d'hivernage (selon l'équipement).
- Les témoins de la jauge *System-Check* clignotent (selon l'équipement).

Préparation

On peut faire l'hivernage du moteur hors-bord dans l'eau. Pour l'hivernage dans l'eau, s'assurer que les crépines de prises d'eau sont entièrement immergées.

1. Stabiliser l'alimentation en carburant du moteur. Ajouter du stabilisateur de carburant 2+4 en suivant les indications sur le récipient. Remplir le réservoir de carburant.
2. Si l'hivernage se fait sur remorque, l'hélice doit être déposée. Raccorder un tuyau d'arrosage à l'orifice de rinçage et ouvrir le robinet d'eau. Se reporter à .
3. Tourner la clé en position d'ARRÊT.
4. Amener le (s) levier (s) à la position d'accélération maximum de **MARCHE AVANT**.



COMMANDE MONTÉE SUR L'HABITACLE (ILLUSTRÉE)

5. Tourner la clé en position de CONTACT et patienter au moins trois secondes.
6. Tenter de démarrer le moteur hors-bord trois dans un délai de trois secondes (le démarreur ne s'enclenche pas et ne lance pas le moteur hors-bord).
7. Amener le levier au POINT MORT et démarrer le(s) moteur(s) hors-bord.
8. Laisser tourner le moteur hors-bord au régime de ralenti pendant au moins trois secondes.
9. Avec le (s) moteur (s) hors-bord en marche, tenter de démarrer le moteur hors-bord trois dans un délai de trois secondes (le démarreur ne s'enclenche pas et ne lance pas le moteur hors-bord).
10. La commande à distance envoie le message d'hivernage à chaque moteur hors-bord. Seul (s) le (s) moteur (s) hors-bord en marche sera (seront) mis en mode d'hivernage.
11. Le (s) moteur (s) hors-bord se coupe (nt) automatiquement lorsque la procédure est terminée.

Au cours de la procédure d'hivernage, la commande à distance ignore toutes les fonctions d'accélérateur, de pignon de vitesse et d'interrupteur. La commande TIENT COMPTE des ordres de position ARRÊT de l'interrupteur à clé ou d'arrêt d'urgence. Réaliser la correction verticale (vers le bas) du hors bord. Si le hors bord doit être entreposé en position relevé, S'ASSURER que le système de

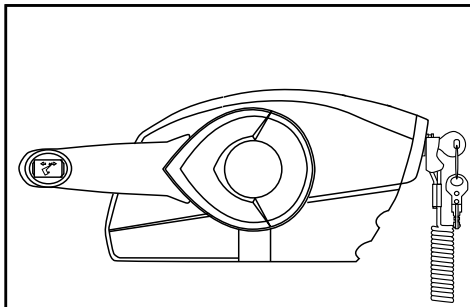
refroidissement est complètement vidé avant de le RELEVER.

Préparation

Commande montée sur le côté

On peut faire l'hivernage du moteur hors-bord dans l'eau. Pour l'hivernage dans l'eau, s'assurer que les crépines de prises d'eau sont entièrement immergées.

1. Stabiliser l'alimentation en carburant du moteur. Ajouter du stabilisateur de carburant 2+4 en suivant les indications sur le récipient. Remplir le réservoir de carburant.
2. Si l'hivernage se fait sur remorque, l'hélice doit être déposée. Raccorder un tuyau d'arrosage à l'orifice de rinçage et ouvrir le robinet d'eau. Se reporter à .
3. Tourner la clé en position d'ARRÊT.
4. Amener le (s) levier (s) à la position d'accélération maximum de MARCHE AVANT.



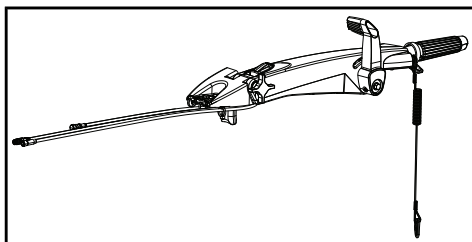
5. Tourner la clé en position de CONTACT et patienter au moins trois secondes.
6. Pousser le bouton de correction d'assiette du moteur dans l'ordre suivant dans un délai de 3 secondes : **ABAISSER, SOULEVER, ABAISSER.**
7. Amener le levier au POINT MORT et démarrer le(s) moteur(s) hors-bord.
8. Laisser tourner le moteur hors-bord au régime de ralenti pendant au moins trois secondes.

9. Avec le (s) moteur (s) hors-bord en marche, répéter la procédure de correction d'assiette **ABAISSER, SOULEVER, ABAISSER**.
10. La commande à distance envoie le message d'hivernage à chaque moteur hors-bord, et le ralenti moteur augmente. Seul (s) le (s) moteur (s) hors-bord en marche sera (seront) mis en mode d'hivernage.
11. Le (s) moteur (s) hors-bord se coupe (nt) automatiquement lorsque la procédure est terminée.

Au cours de la procédure d'hivernage, la commande à distance ignore toutes les fonctions d'accélérateur, de pignon de vitesse et d'interrupteur. La commande **TIENT COMPTE** des ordres de position **ARRÊT** de l'interrupteur à clé ou d'arrêt d'urgence. Réaliser la correction verticale (vers le bas) du hors bord. Si le hors bord doit être entreposé en position relevé, **S'ASSURER** que le système de refroidissement est complètement vidé avant de le **RELEVER**.

Hivernage avec la barre

L'activation de la fonction d'hivernage peut être effectuée en suivant les étapes suivantes dans l'ordre indiqué.



BARRE

1. Avec l'interrupteur à clé en position d'ARRÊT, déplacer le levier de sens de marche dans la position de rapport **MARCHE AVANT** maximale.
2. Tourner l'interrupteur à clé en position de **CONTACT**.

3. Attendre au moins 3 secondes à partir du moment où l'interrupteur à clé est en position de **CONTACT**, régler l'assiette inférieure, puis l'assiette supérieure, puis l'assiette inférieure dans un délai de 3 secondes. À ce stade, la commande de barre (tête de commande, CH) ne prend en compte que les positions d'ARRÊT et/ou Arrêt d'urgence, **DÉMARRAGE** lorsque les leviers sont en position point mort, assiette supérieure et assiette inférieure. Toutes les autres entrées, comme l'accélérateur, seront ignorées.
4. Déplacer le levier vers le point mort et démarrer le moteur.
5. Avec le moteur en marche, après avoir attendu au moins 3 secondes moteur au ralenti, répéter la procédure de correction de baisse de l'assiette et de relevage de l'assiette dans un délai de 3 secondes.
6. La commande (CH) envoie le message d'hivernage au moteur sur le réseau public. Seuls les moteurs en fonctionnement activent l'hivernage.
7. Le moteur commence la procédure d'hivernage et la LED d'état du système passe du bleu au vert. Une fois l'opération terminée, le moteur se met automatiquement à l'arrêt.

Vérification de présaison

Sortir le moteur et le préparer pour une saison de navigation sans problème en effectuant une révision générale et quelques opérations d'entretien préventif.

Rechercher la présence de pièces de fixation desserrées ou déposées. Remplacer les pièces endommagées ou manquantes par des pièces d'origine *Evinrude* ou des pièces équivalentes. Contrôler l'étanchéité du boîtier d'engrenages. S'il est évident qu'il fuit,

remplacer les joints du boîtier d'engrenages.

Important

Le lubrifiant pour boîtier d'engrenages est épais et incolore. Ne pas le confondre avec l'huile moteur, qui peut apparaître normalement sur le talon à l'issue du remisage à long terme.

Vérifier l'état des anodes anticorrosion. Voir **Anodes**.

Charger la batterie. Voir **Batterie**.

AVERTISSEMENT

Ne pas utiliser une batterie d'appoint et des câbles volants pour faire démarrer le moteur hors-bord. Les vapeurs d'essence peuvent provoquer une explosion et un incendie entraînant des dégâts matériels et des blessures graves, voire mortelles.

Lire ce qui traite de l'auto-test du système d'alarme du moteur. Lors du premier démarrage, s'assurer que l'auto-test du système d'alarme est satisfaisant.

AVIS

Ne pas faire tourner le moteur hors-bord – même pour un bref démarrage – sans l'alimenter en eau.

S.A.F.E. Réinitialisation

En cas de surchauffe du moteur, il doit être possible de réinitialiser le système S.A.F.E. et de rétablir le fonctionnement normal :

- Le moteur doit être arrêté et la température de refroidissement rétablie.

SI le mode S.A.F.E. s'active et que la pression de l'eau devient intermittente ou est supprimée, ramener le régime au ralenti et :

Conformément à **Démarrage du moteur**, démarrer le moteur hors-bord. Si le moteur hors-bord a fait l'objet d'un hivernage, il émettra une bouffée de fumée au premier démarrage de la saison.

Laisser le moteur tourner au ralenti pendant que l'opérateur procède comme suit.

Observer la qualité du fonctionnement. S'il n'est pas satisfaisant, se reporter à **Diagnostic des pannes**.

Confirmer que la pompe à eau fonctionne. De l'eau doit s'écouler de façon ininterrompue de l'indicateur de la pompe. Si ce n'est pas le cas, arrêter le moteur hors-bord et rechercher la cause du problème.

Arrêter le moteur hors-bord et contrôler l'étanchéité du circuit de carburant.

AVERTISSEMENT

L'absence d'un contrôle d'étanchéité du circuit de carburant risque de laisser une fuite passer inaperçue, ce qui peut entraîner un incendie ou une explosion.

1. Passer au POINT MORT
2. ARRÊTER le moteur
3. Relever le moteur hors-bord
4. Nettoyer les crépines des prises d'eau pour éliminer toute obstruction
5. Nettoyer l'indicateur de pompe à eau pour éliminer toute obstruction
6. Abaisser le moteur hors-bord
7. Faire redémarrer le moteur et le faire tourner au ralenti

SI le nettoyage des crépines et de l'indicateur ne rétablit pas un écoulement ininterrompu d'eau hors de ce dernier, le moteur fonctionnera uniquement en mode *S.A.F.E.*. Retourner au port immédiatement. Se reporter à la *REMARQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN*.

SI le nettoyage des crépines et de l'indicateur rétablit un écoulement ininterrompu d'eau hors de ce dernier, il se peut qu'il faille faire tourner le moteur pendant deux minutes au *POINT MORT* pour lui permettre de refroidir, le voyant d'avertissement s'éteignant.

IMPORTANT : Si le refroidissement n'est pas rétabli, l'*EMM* identifie une condition de surchauffe progressive et coupe le moteur. L'avertissement « *TEMP* » (température) clignote. Le moteur ne redémarre pas avant d'avoir pu refroidir. Après toute surchauffe causant un arrêt du moteur, contrôler les éléments suivants :

- Une inspection de la pompe à eau pour voir si son usure est excessive ou si elle est endommagée.
- Inspection des thermostats.
- Se reporter à la *REMARQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN*.

AVIS

Bien que le mode *S.A.F.E.* puisse contribuer à empêcher le moteur d'être endommagé, il ne garantit pas que le moteur puisse fonctionner indéfiniment sans être endommagé.

Procédure de démarrage de secours

Important

Les modèles Evinrude E-TEC utilisent un réseau de commande à distance dédié pour toutes les fonctions de commande à distance. En cas d'interruption de la communication réseau entre la commande à distance et le module EMM du moteur, une fonction de commande à distance de secours est disponible par le biais du réseau NMEA 2000.

Démarrer le moteur selon la procédure suivante :

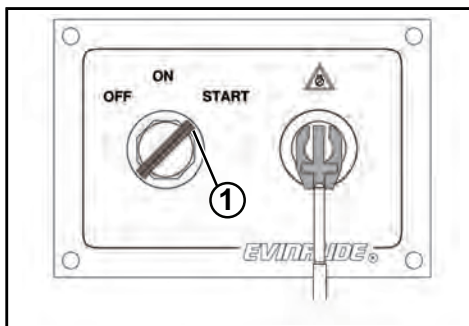
1. Tourner l'interrupteur à clé en position de CONTACT.

REMARQUE :

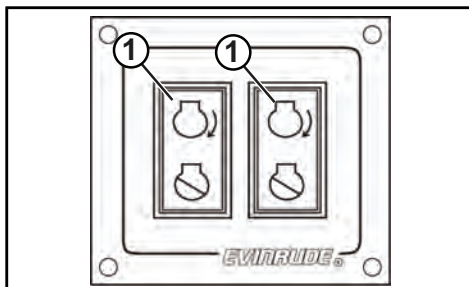
Le voyant LED de POINT MORT sur la commande à distance clignote rapidement et les affichages numériques peuvent afficher un code de service lié à la communication de réseau ou un avertissement.

2. Utiliser l'interrupteur de correction d'assiette sur le côté bâbord du moteur pour activer le système de correction d'assiette pendant quelques instants.

Sur les applications à plusieurs moteurs, répéter cette procédure pour chaque moteur.



1. Interrupteur à clé, position de DÉMARRAGE



TYPIQUE (DOUBLE MOTEUR AFFICHÉ)

1. Boutons de démarrage

Tableau des spécifications

Spécifications 3 cylindres en ligne 1,865 L 115 H.O., 140 Ch, 150 Ch		
Cylindrée	1 865 cc	
Type de moteur	3 cylindres en ligne, 2 temps, E-TEC	
Plage de fonctionnement aux pleins gaz ⁽¹⁾	115 Ch H.O. – 5 000 à 6 000 tr/min 140 Ch – 5 000 à 6 000 tr/min 150 Ch – 5 000 à 6 000 tr/min	
Puissance ⁽¹⁾	115 Ch H.O. – (84,60 kW) à 5 500 tr/min 140 Ch – (100,80 kW) à 5 500 tr/min 150 Ch – (110,32 kW) à 5 500 tr/min	
Régime de ralenti au point mort ⁽²⁾	500 ± 50	
Régime de ralenti en prise ⁽²⁾	600 ± 50	
Point d'allumage ⁽²⁾	Contrôlé par l' <i>EMM du moteur hors-bord</i>	
Système de contrôle des émissions: selon SAE J1930 ⁽²⁾	EMM, <i>E-TEC</i> (module de commande du moteur, <i>E-TEC</i>)	
Spécifications de carburant ⁽²⁾	AKI (R+M)/2 — Indice d'octane 87	
Huile	Lubrifiant	Huiles Evinrude XD† ou une huile synthétique TC-W3 certifiée NMMA – 7, 12 litres †Les huiles Evinrude XD dépassent les spécifications de la certification TC-W3 de la NMMA
	Contenance	
Signaux d'avertissement	Contrôlé par l' <i>EMM du moteur hors-bord</i>	
Batterie, minimum ⁽³⁾	675 A d'intensité de démarrage à froid (845 A d'intensité de démarrage marin), 12 volts ou 750 A d'intensité de démarrage à froid (940 A d'intensité de démarrage marin), 12 volts en dessous de 0 °C	
Bougies ⁽²⁾	Type	CHAMPION QC8WEPIA
	Écartement des électrodes	0,71 mm
Fusibles	Mini-fusible : 3 A- 3011805 5 A- 504764 10 A- 514766	

Spécifications 3 cylindres en ligne 1,865 L 115 H.O., 140 Ch, 150 Ch		
	30 A- 3011729	
Filtres à carburant	En ligne	No 360941
	Séparateur d'eau	No 5009902
Charge de batterie	30 A, régulation totale, une sortie	
Fluide de direction hydraulique	Utiliser SEULEMENT : Le fluide hydraulique SeaStar, P/N770891 Le fluide hydraulique conforme à la norme MIL SPEC : Mil-H-5606	
Correction d'assiette/ relevage assistée	Fluide	<i>Fluide de correction d'assiette / relevage assisté, N/P 767969</i>
	Contenance	710ml
Boîtier d'engrenages	Lubrifiant ⁽⁴⁾ et contenance	<i>Lubrifiant pour boîtier d'engrenages Evinrude HPF Pro</i> Boîtier d'engrenages (rotation normale et contre-rotation, rapport 13:27/0,48/2,08:1) Boîtier d'engrenages seulement – 795 ml Boîtier d'engrenages, reniflard et bouteille d'huile 969 ml
Hélice	RX3 (3 lames) ou RX4 (4 lames) selon l'application. Pour plus de renseignements, consulter son concessionnaire <i>Evinrude</i> .	
Poids (modèles non DPS)	Modèles L	171 kg
	Modèles X	175 kg
Poids (modèles DPS)	Modèles L	177 kg
	Modèles X	181 kg
Niveau sonore à l'oreille du pilote (LpA) ICOMIA 39.94	88.0 dBA	
Hauteur du tableau arrière	Modèles L	495 à 508 mm
	Modèles X	622 à 635 mm

Spécifications 3 cylindres en ligne 1,865 L 115 H.O., 140 Ch, 150 Ch

NMEA 2000 Support	<p>Nombre d'équivalence de charge (LEN) : 1 Réception de PGN : 127488, 129026</p> <p>Transmission de PGN 127488, 127489, 127493, 127505, 127508, 130310</p> <p>Il prend aussi en charge les PGN obligatoires dans <i>NMEA 2000 Library Version 3.101</i></p>
------------------------------	--

(1) Valeur nominale selon les normes ICOMIA 28.83, ISO 3046 et NMMA

(2) Information sur le contrôle des émissions.

(3) Dans les conditions de charge électrique ou météorologiques exceptionnelles, utiliser une batterie de 107 Ah minimum (normalement disponible dans la catégorie de taille 29).

(4) Utiliser du lubrifiant pour boîtier d'engrenages *Evinrude HPF Pro* pour les moteurs hors-bord hautement performants et dans les applications commerciales. *Le lubrifiant pour boîtier d'engrenages Evinrude HPF Pro* offre une longévité et une fiabilité exceptionnelles et favorise une longue durée de vie des boîtiers d'engrenages dans les applications marines.

Informations sur la garantie du produit

Garantie limitée BRP US Inc. pour les moteurs hors-bord *Evinrude*

1. Étendue de la garantie à vie

BRP US Inc.* (« BRP ») garantit ses moteurs hors-bord *Evinrude* vendus par les concessionnaires *Evinrude* agréés (« Produit ») contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et sous les conditions décrites ci-après.

2. Exclusions — Ne sont couverts par la garantie en aucune circonstance :

- Le remplacement des pièces suite à l'usure normale ;
- Les pièces et services d'entretien de routine incluant, mais sans s'y limiter : l'entretien, les vidanges d'huile du moteur et de l'unité inférieure, la lubrification, les réglages des soupapes et tringleries et le remplacement des fusibles, les anodes en zinc, les thermostats, les courroies de distribution, les douilles de démarreur, les balais du moteur de correction d'assiette, les filtres, les hélices, les douilles d'hélices et les bougies ;
- Les dégâts causés par une installation, un entretien, un hivernage et/ou un remisage incorrects ou inexistant, ainsi que par le non-respect des directives et recommandations du Guide de l'opérateur ;
- Les dégâts résultant de la dépose de pièces, de réparations, révisions, opérations d'entretien ou modifications incorrectes, ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas fabriqués ni agréés par BRP et qui, selon son jugement raisonnable, sont incompatibles avec le Produit ou susceptibles de nuire à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou résultant de réparations effectuées par une personne autre qu'un Concessionnaire agréé (comme indiqué ci-après) ;
- Les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide de l'opérateur ;
- Les dégâts résultant d'un facteur extérieur, d'un accident, d'une immersion, d'une infiltration d'eau, d'un incendie, d'un vol, du vandalisme ou de toute catastrophe naturelle ;
- L'utilisation d'une huile ou d'un carburant incorrect sans lubrification appropriée ou l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants qui ne sont pas adaptés au Produit (voir le Guide de l'opérateur) ;
- Les dégâts provoqués par la rouille ou la corrosion (voir également la **Garantie limitée anticorrosion** à la page 64) ;
- Les dégâts causés par l'obstruction du circuit de refroidissement par un corps étranger ;
- Les dégâts provoqués par du sable ou des débris dans la pompe à eau ;
- Les altérations subies par l'esthétique ou la peinture du produit par suite de son exposition aux intempéries.

Cette garantie sera annulée en totalité et rendue ainsi nulle et non avenue si :

- Le produit a été altéré ou modifié d'une façon qui nuit à son fonctionnement, à ses performances ou à sa durabilité, ou s'il l'a été dans le but de modifier l'usage pour lequel il est conçu, sa puissance ou les niveaux d'émissions ;
- Le produit est ou a été utilisé pour la course à un moment quelconque, même par un propriétaire précédent.

3. Limites de responsabilité

LES DOMMAGES IMPRÉVUS, CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU DIRECTS OU AUTRES DOMMAGES DE TOUTE SORTE NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER : les frais de carburant, les frais de transport du Produit vers et depuis l'établissement du concessionnaire, le retrait du Produit d'un bateau et sa réinstallation, la durée du déplacement des mécaniciens, les taxes d'entrée/sortie des zones maritimes, les frais pour l'utilisation de rampes de mise à l'eau, la location d'un emplacement, le remorquage, le stockage, les frais de téléphone fixe ou portable, de télécopie ou de télégramme, la location d'un Produit ou bateau similaire ou de remplacement pendant l'exécution du travail sous garantie ou autre période, le recours à un taxi, le transport, l'hébergement, la perte ou les dommages d'un bien personnel, les inconvénients, le coût des couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou de profits, ou les pertes de jouissance ou d'utilisation du Produit.

LES EXONÉRATIONS, LIMITES DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU RÉSULTANTS, AINSI QUE D'AUTRES EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINS PAYS, PROVINCES OU CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS DONT ON PEUT SE PRÉVALOIR SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Aucun distributeur, concessionnaire ni toute autre personne n'est habilité à faire une déclaration, représentation ou garantie concernant le produit qui va au-delà des termes de cette garantie limitée et ne sera pas opposable à BRP. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des Produits.

4. Durée de la garantie

Cette garantie limitée entre en vigueur à compter de la date de livraison au premier propriétaire ou de celle à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, suivant celle qui intervient la première, pour une période de :

1. TRENTE-SIX (36) MOIS CONSÉCUTIFS pour une utilisation privée ou de plaisance ; ou
2. DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS pour un usage commercial. Le Produit est à usage commercial lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une activité générant un revenu pendant une partie quelconque de la période de garantie. Le Produit est également considéré comme étant à usage commercial lorsque, en tout point de la période de garantie, il est installé sur un bateau doté d'un marquage commercial ou immatriculé pour un usage commercial. Dans les cas où la date de livraison n'est pas établie à la satisfaction de BRP, la date de vente sera utilisée pour déterminer la date à laquelle la garantie entre en vigueur.
3. Pour les organes liés aux émissions d'échappement, se reporter également à GARANTIE LIÉE AU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS US EPA du présent document.

4. Pour les moteurs hors-bord *Evinrude* produits par BRP pour la vente dans l'État de Californie, et initialement vendus en Californie à un résident californien ou à un résident californien ultérieur enregistré au titre de la garantie, se reporter également à la Déclaration de garantie du contrôle des émissions de l'État de Californie dans le présent document.

S'adresser au concessionnaire ou consulter les modalités du contrat de service prolongé (B.E.S.T.) de BRP pour les termes et conditions.

La réparation ou le remplacement de pièces, ou l'entretien du Produit dans le cadre de cette garantie ne prolonge pas la durée de cette garantie limitée au-delà de sa date d'expiration initiale. Pour toutes les pièces d'origine *Evinrude / Johnson* et tous les accessoires installés par un Concessionnaire agréé au moment de la vente, veuillez vous référer aux déclarations sur les garanties restreintes des pièces d'origine et des accessoires BRP.

POUR LES PRODUITS VENDUS SEULEMENT EN AUSTRALIE

Rien dans ces termes et conditions de garantie ne doit être pris pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, engagement, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Loi de 2010 sur la concurrence et la consommation (Cth), y compris le droit de la consommation australienne ou tout autre loi, où le faire serait contraire à cette loi, ou entraînerait l'annulation de toute partie de ces termes et conditions. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours dont vous disposez en vertu du droit australien.

Nos marchandises bénéficient de garanties qui ne peuvent être exclues conformément à la législation australienne relative à la protection des consommateurs. Vous pouvez prétendre à un remplacement ou un remboursement pour une panne importante et à un dédommagement pour toute autre perte ou détérioration raisonnablement prévisible. Vous pouvez également prétendre à la réparation ou au remplacement des marchandises si celles-ci se révèlent ne pas être de qualité acceptable et si la panne ne correspondant pas à une panne importante.

5. Conditions d'application de la garantie

La protection assurée par cette garantie est offerte exclusivement pour les moteurs hors-bord *Evinrude* achetés à l'état neuf chez un concessionnaire autorisé à distribuer les produits *Evinrude* dans le pays où la vente a eu lieu (« Concessionnaire »), et cela seulement après que le produit a été inspecté selon les procédés d'inspection avant livraison spécifiés par BRP et que le tout a été documenté par l'acheteur et par le Concessionnaire. La garantie n'entre en vigueur qu'après l'enregistrement en règle du produit par le concessionnaire ou le propriétaire.

Seul l'acheteur initial et les propriétaires qui lui succèdent résidant aux États-Unis ou au Canada et qui ont acheté le produit chez un concessionnaire américain ou canadien ont droit à l'enregistrement de la garantie et à la protection qu'elle offre aux termes de la présente déclaration. De telles limitations sont nécessaires pour permettre à BRP d'assurer la sécurité de ses produits, de ses clients et du public en général.

Comme indiqué dans le Guide de l'opérateur, l'entretien requis doit être effectué de façon régulière afin d'assurer le maintien de la protection offerte par la garantie. BRP peut exiger la preuve que ledit entretien a bien été effectué avant d'autoriser une réparation dans le cadre de la garantie.

6. Comment se prévaloir de la protection de la garantie

Le propriétaire inscrit doit informer dans les deux (2) jours un Concessionnaire agréé en cas d'apparition d'un vice. BRP n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation d'un Produit après l'apparition d'un défaut. Le propriétaire doit amener promptement le produit, y compris toute pièce défectueuse, chez le concessionnaire après l'apparition du défaut dans les limites de validité de la garantie, et doit accorder au concessionnaire un délai raisonnable pour effectuer la réparation. Les frais de transport du Produit chez le Distributeur/Concessionnaire et en retour pour réparations dans le cadre de la garantie sont à la charge du propriétaire.

Si le produit n'a pas été enregistré à l'origine, le concessionnaire peut exiger du propriétaire une preuve de l'achat pour effectuer des réparations dans le cadre de la garantie. Le propriétaire doit signer le bon de travail/réparation relatif à la réparation avant le début de celle-ci afin de la valider.

Toutes les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

7. Obligations de BRP

Les obligations de BRP au titre de cette garantie se limitent, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces du Produit qui, selon son jugement, présentent des défauts de matière ou de fabrication. Un tel remplacement ou réparation de pièces sera effectué gratuitement pièces et main-d'œuvre chez tout Concessionnaire agréé. La responsabilité de BRP est limitée aux réparations ou remplacements de pièces nécessaires par des pièces neuves ou des pièces remises à neuf agréées par BRP. Aucune réclamation pour violation de la garantie ne constituera un motif d'annulation ou de résiliation de la vente du Produit au propriétaire.

S'il s'avère nécessaire d'effectuer une réparation dans le cadre de la garantie hors des États-Unis ou du Canada, le propriétaire devra prendre à sa charge tous les frais supplémentaires occasionnés par ladite réparation, tels que, entre autres, le transport, l'assurance, les taxes, les redevances, les droits d'importation et tous les autres frais, y compris ceux qui sont perçus par les gouvernements, les États, les collectivités territoriales et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer, de modifier ou de remplacer ses produits de temps à autre, sans aucune obligation de modifier tout Produit déjà fabriqué.

8. Transfert

Si la propriété du Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour la période de couverture restant à condition que BRP soit informé de ce transfert de propriété de la manière suivante :

1. L'ancien propriétaire avise BRP (au numéro de téléphone ci-dessous) ou un concessionnaire et donne les coordonnées du nouveau propriétaire ; ou

2. BRP ou un concessionnaire reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, en plus des coordonnées du nouveau propriétaire.

9. Assistance à la clientèle

- Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée BRP, BRP recommande d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire agréé en présence du chef d'atelier ou du gérant ;
- Si une aide supplémentaire est requise, prière de contacter :

Pour les États-Unis et le Canada :

**BRP US Inc. / Marine Propulsion
Systems,**
After Sales Support
P.O Box 597,
Sturtevant, WI 53177
1-262-884-5993

Pour les pays en Europe, Moyen-Orient, Afrique, Russie et CEI :

BRP Europe N.V.,
Service d'assistance à
la clientèle
SKALDENSTRAAT 125
9042 GENT Belgique
Tél. : +32 9 218 26 00

Pour les pays scandinaves :

BRP Finland OY
Service Department
Ahjotie 30
Fin-96320 Rovaniemi
Finlande
Tél. : +358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez contacter votre distributeur/ concessionnaire local ou contacter nos bureaux au Canada :

**Bombardier Produits
Récréatifs Inc.**
Service d'assistance à la
clientèle
75, J.-A. Bombardier Street
Sherbrooke, Québec J1L 1W3
Canada
Tél. : +1 819 566 3366

Vous trouverez aussi les coordonnées de votre distributeur/concessionnaire sous www.brp.com.

Termes et conditions supplémentaires pour la France uniquement

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Le vendeur est également responsable pour les défauts résultant de l'emballage, les instructions de montage ou l'installation lorsque il est de sa responsabilité par le contrat ou si accompli sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant :
2.
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; ou
1. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est responsable de la garantie pour des défauts cachés de la marchandise vendue si ces défauts cachés rendent le bien impropre à l'usage prévu, ou s'ils en diminuent l'usage de telle manière que l'acheteur n'aurait pas acquis la marchandise ou en aurait donné un moindre prix, s'il en avait eu connaissance. L'action pour ces défauts cachés doit être prise par l'acheteur dans les 2 ans de la découverte du défaut.

* Les moteurs vendus au Canada sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs.

* Dans l'Espace économique européen et ailleurs, les produits sont distribués et accessibles par BRP European Distribution SA et autres filiales de BRP.

Garantie limitée Révision août 2014

Garantie limitée anticorrosion BRP US Inc. pour les moteurs Evinrude E-TEC

Couverture de la garantie : BRP US Inc. (BRP) garantit que chaque moteur Evinrude E-TEC neuf vendu par des concessionnaires Evinrude agréés (« Produit ») ne sera pas rendu inopérant en conséquence directe de la corrosion pendant la période indiquée ci-dessous.

Durée de la garantie : Cette garantie limitée anticorrosion entre en vigueur à compter de la date de livraison au premier propriétaire ou de celle à laquelle le Produit est mis en service pour la première fois, selon la première échéance, pour une période de cinq (5) ans. La réparation ou le remplacement de pièces, ou les interventions d'entretien dans le cadre de cette garantie limitée anticorrosion ne prolonge pas la durée de cette garantie limitée anticorrosion au-delà de sa date d'expiration initiale. La période non expirée de couverture au regard de

la garantie peut être transférée au propriétaire suivant (usage non commercial) lorsque le Produit est dûment enregistré.

Informations sur la garantie

Conditions requises pour la couverture au regard de la garantie :

Cette garantie limitée anticorrosion s'applique **uniquement** si **toutes** les conditions suivantes sont remplies :

- Le Produit doit être acheté par son propriétaire initial neuf et non-utilisé auprès d'un concessionnaire *Evinrude* (« Concessionnaire ») autorisé à distribuer les produits dans le pays où la vente a eu lieu ;
- Le procédé d'inspection avant livraison spécifié par BRP doit être effectué et documenté, et signé par le Concessionnaire et l'acheteur (« Propriétaire »).
- Le Produit doit avoir été enregistré en règle par un Concessionnaire ;
- Le Produit doit être acheté dans le pays où réside le Propriétaire ;
- Les dispositifs de prévention de la corrosion spécifiés dans le Manuel d'utilisation et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau ; et
- Comme indiqué dans le Guide de l'opérateur, l'entretien requis doit être effectué de façon régulière (y compris, mais de façon non limitative, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et la retouche de peinture des rayures et des égratignures) afin d'assurer le maintien de la protection offerte par la garantie. BRP se réserve le droit d'exiger la preuve que ledit entretien a bien été effectué avant d'autoriser une réparation dans le cadre de la garantie par un Concessionnaire.

Exclusions : Ne sont couverts par la garantie en aucune circonstance :

- Les dégâts de corrosion causés par des courant de fuite (connexions électriques dans la zone d'amarrage, bateaux à proximité, métaux submergés).
 - Les dégâts causés par l'application inappropriée de peintures antisalissure à base de cuivre.
 - La corrosion du système électrique ;
 - La corrosion découlant de dommages ;
 - La corrosion causée par des dommages strictement cosmétiques ;
 - Les abus ou les interventions inappropriées ;
-

- La corrosion des accessoires, des instruments, des systèmes de direction ;
- Les dégâts dus aux salissures marines ;
- Le remplacement de pièces (pièces achetées par le Propriétaire) ;
- Les produits utilisés dans une application commerciale. L'usage commercial se définit comme toute activité ou emploi dans le cadre de l'utilisation du Produit, ou toute utilisation du Produit générant un revenu, pendant une partie quelconque de la période de garantie, même si le Produit n'est utilisé que ponctuellement à de telles fins.

Si une protection antisalissure est requise, les peintures antisalissure Bis (tributyltin) à base d'adipate (TBTA) sont recommandées sur les applications de moteurs marins *Evinrude*®. Dans les zones géographiques où l'usage des peintures à base de TBTA est interdit par la législation, des peintures à base de cuivre peuvent être utilisées sur la carène et le tableau arrière. Ne pas appliquer de peinture sur le Produit. En outre, veiller à éviter toute interconnexion électrique entre le Produit et la peinture.

Comment se prévaloir de la protection de la garantie : Le Propriétaire inscrit doit informer dans les deux (2) jours un Concessionnaire agréé en cas d'apparition d'un vice. BRP n'est pas responsable des dommages causés par l'utilisation d'un Produit après l'apparition d'un défaut. Le propriétaire doit amener promptement le produit, y compris toute pièce défectueuse, chez le concessionnaire après l'apparition du défaut dans les limites de validité de la garantie, et doit accorder au concessionnaire un délai raisonnable pour effectuer la réparation. Les frais de transport du Produit chez le Distributeur/Concessionnaire et en retour pour réparations dans le cadre de la garantie sont à la charge du propriétaire.

Si le produit n'a pas été enregistré à l'origine, le concessionnaire peut exiger du Propriétaire une preuve de l'achat pour effectuer des réparations dans le cadre de la garantie. Le Propriétaire doit signer le bon réparation relatif à la réparation avant le début de celle-ci afin de la valider.

Toutes les pièces remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Obligations de BRP : Les seules et uniques obligations de BRP dans le cadre de cette garantie limitée anticorrosion se limitent, à la discrétion de BRP, à la réparation d'une pièce corrodée, au remplacement de cette ou ces pièce(s) par des pièces neuves d'origine ou des pièces remanufacturées certifiées *Evinrude* ou au remboursement du prix d'achat du Produit. BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits de temps à autre, sans aucune obligation de modifier tout produit déjà fabriqué.

TRANSFERT : Si la propriété du Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour la période de couverture restant à condition que BRP soit informé de ce transfert de propriété de la manière suivante :

1. L'ancien propriétaire avise BRP (au numéro de téléphone ci-dessous) ou un concessionnaire et donne les coordonnées du nouveau propriétaire ; ou

2. BRP ou un concessionnaire reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, en plus des coordonnées du nouveau propriétaire.

Assistance à la clientèle

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée anticorrosion BRP, BRP recommande d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire agréé en présence du chef d'atelier ou du gérant ;

Si une aide supplémentaire est requise, se reporter à **Assistance à la clientèle** à la page 62 pour les coordonnées de contact correspondant à votre zone géographique.

* Les moteurs vendus au Canada sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs.

® , une marque de commerce de Bombardier Recreational Products Inc. ou de ses filiales.

© 2014 BRP US Inc. Tous droits réservés.

Garantie liée au contrôle des émissions US EPA

BRP US Inc. (« BRP »)* garantit à l'acheteur final et à tout acheteur ultérieur que ce nouveau moteur, y compris toutes parties de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions d'évaporation des gaz, répond à deux conditions :

1. Il est conçu, fabriqué et équipé pour être, au moment de la vente à l'acheteur final, conforme aux exigences des normes 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.
2. Il est exempt de vices de conception ou de fabrication susceptibles de compromettre sa conformité aux exigences des normes 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera ou remplacement (à sa discrétion) gratuitement toute pièce ou organe présentant un vice de conception ou de fabrication susceptible d'augmenter les émissions du moteur ou tous polluants réglementés, dans les limites de validité de la garantie, ce qui inclut les dépenses liées au diagnostic et à la réparation, et au remplacement de pièces liées au contrôle des émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation au regard de la garantie liée au contrôle des émissions, BRP limite le diagnostic et la réparation des pièces liées au contrôle des émissions aux concessionnaires *Evinrude* agréés, sauf pour les réparations d'urgence comme requis au point 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant ayant autorité de certification, BRP ne rejettera pas les réclamations au regard de la garantie liée au contrôle des émissions conformément à ce qui suit :

Entretien ou autre intervention effectué(e) par BRP ou un établissement agréé BRP.

Travaux de réparation sur le moteur/l'équipement effectués par un opérateur pour remédier à une situation d'urgence compromettant la sécurité et attribuable à BRP, si tant est que l'opérateur tente de rétablir la configuration correcte du moteur/de l'équipement dès que possible.

Toute mesure ou absence de mesure prise par l'opérateur sans rapport avec la réclamation au regard de la garantie.

Entretien effectué plus fréquemment que ne le recommande BRP.

Tout problème qui serait la faute ou la responsabilité de BRP.

L'utilisation d'un carburant disponible communément à l'endroit où le moteur est utilisé, sauf s'il est indiqué dans les instructions écrites d'entretien de BRP que ce carburant pourrait endommager le système de contrôle des émissions du moteur et si l'opérateur peut facilement se procurer le carburant correct. Se reporter au chapitre sur les informations liées à l'entretien et au chapitre sur les spécifications de carburant.

Période de la garantie liée au contrôle des émissions

La garantie liée au contrôle des émissions est valable dans la période ci-après, selon première échéance :

	Heures	Mois
Composant lié aux émissions d'échappement	175	60
Composant lié aux émissions d'évaporation des gaz	s/o	24

Composants couverts

La garantie liée au contrôle des émissions couvre tous les composants dont la défaillance entraînerait une augmentation des émissions de gaz polluants réglementés du moteur, y compris ceux inclus dans la liste ci-dessous :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces du moteur liées aux systèmes suivants :

- Système d'admission d'air
- Circuit de carburant
- Système d'allumage
- Systèmes de recirculation des gaz d'échappement

2. Les pièces suivantes sont également considérées comme étant des composants liés aux émissions d'échappement :

- Dispositifs de post-traitement
- Soupapes de recyclage des gaz de carter
- Capteurs et sondes
- Modules de commande électroniques

3. Les pièces suivantes sont considérées comme étant des composants liés aux émissions d'évaporation des gaz :

- Réservoir de carburant
 - Bouchon de remplissage de carburant
 - Canalisation de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Colliers*
 - Limiteurs de pression*
 - Tiroirs de commande*
 - Électrovannes de commande*
 - Commandes électroniques*
 - Membranes de régulation de dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Soupapes de purge
 - Flexibles de vapeurs
 - Séparateur de liquide/vapeur
 - Cartouche à charbon actif
 - Supports de fixation de cartouche
 - Raccord d'orifice de purge du carburateur
-

4. Les composants liés aux émissions incluent également d'autres pièces dont la seule fonction est de limiter les émissions ou dont la défaillance entraîne une augmentation des émissions, sans pour autant porter atteinte aux performances du moteur/de l'équipement.

*En rapport avec le système de contrôle des émissions d'évaporation

Applicabilité limitée

En tant que fabricant ayant autorité de certification, BRP peut rejeter toute réclamation au regard de la garantie liée au contrôle des émissions en rapport avec des défaillances ayant été causées par un usage ou un entretien incorrect par le propriétaire ou l'opérateur, par des accidents dont le fabricant ne serait pas responsable ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation au regard de la garantie liée au contrôle des émissions ne sera pas nécessairement honorée pour toutes défaillances découlant directement de l'usage abusif du moteur/de l'équipement par l'opérateur ou de l'usage inapproprié du moteur/de l'équipement par l'opérateur, et qui ne sauraient en aucun cas être attribuables au fabricant.

Déclaration de garantie du contrôle des émissions de l'État de la Californie

Votre moteur hors-bord *Evinrude E-TEC* bénéficie d'un label environnemental spécial requis par le California Air Resources Board. Ce label peut comporter une, deux, trois ou quatre étoiles. Une étiquette volante, fournie avec le moteur hors-bord, décrit la signification du système d'attribution d'étoiles.



Le label aux étoiles est synonyme de moteurs marins plus propres

Le symbole des moteurs marins plus propres :

Air et eau plus propres

Pour un style de vie et un environnement plus propres.

Économie de carburant plus importante

Consomme 30 à 40 % de carburant et d'huile en moins que les moteurs deux temps conventionnels à carburateur, permettant d'économiser de l'argent et des ressources.

Prolongement de la garantie liée aux émissions

Protège le consommateur et lui assure une utilisation sans problème.

Une étoile – Émissions faibles

Le label Une étoile identifie les moteurs de motomarines, hors-bord, de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2001 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

Deux étoiles – Émissions très faibles

Le label Deux étoiles identifie les moteurs de motomarines, hors-bord, de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2004 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 20 % à celles des moteurs Une étoile – Émissions faibles.

Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

Le label Trois étoiles identifie les moteurs de motomarines et hors-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2008 de l'Air Resources Board ou les moteurs de poupe ou inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2003 de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 65 % à celles des moteurs Une étoile – Émissions faibles.

Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

Le label Quatre étoiles identifie les moteurs de poupe ou inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Le label Quatre étoiles identifie les moteurs de poupe et inboard qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Les moteurs marins de motomarines et hors-bord peuvent aussi respecter ces normes.

Droits et obligations liés à la garantie du système de contrôle des émissions

Le California Air Resources Board et Bombardier Produits Récréatifs (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie relative au système de contrôle des émissions pour le moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*. En Californie, les nouveaux moteurs hors-bord doivent être conçus, fabriqués et équipés pour répondre aux normes sévères anti-effet de serre de l'État. BRP doit garantir le système de contrôle des émissions du moteur pendant la durée indiquée ci-après, en supposant que le moteur n'ait pas fait l'objet d'abus, de négligence ou d'un mauvais entretien.

Le système de contrôle des émissions comprend des pièces comme le carburateur ou le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Des durites, courroies, connecteurs et autres assemblages impliqués dans les émissions peuvent aussi en faire partie.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera gratuitement le moteur, y compris diagnostic, pièces et main-d'œuvre, à condition que ces travaux soient effectués par un concessionnaire BRP agréé.

Couverture de la garantie limitée du fabricant

Cette garantie limitée des émissions couvre les moteurs hors-bord *Evinrude* certifiés et produits par BRP pour la vente en Californie, et initialement vendus en

Californie à un résident californien ou à un résident californien ultérieur enregistré au titre de la garantie. Les conditions de garantie limitée de BRP U.S. et Canada pour les moteurs hors-bord *Evinrude* restent applicables à ces modèles avec les modifications nécessaires.

Certaines pièces de contrôle des émissions du moteur hors-bord *Evinrude E-TEC* sont garanties à compter de la première des deux dates suivantes : (i) la date d'achat par le premier acheteur ou ; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de : quatre (4) ans ou 250 heures d'utilisation.

Cependant, la couverture de garantie reposant sur la période horaire n'est autorisée que pour les moteurs hors-bord équipés des compteurs horaires appropriés ou leur équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP.

Les pièces couvertes sont :

1. Système électrique	4. Système d'induction d'air
A. EMM (module de gestion de moteur)	A. Soupapes flexibles
B. Bougies et fils	B. Ensemble du corps de l'accélérateur
C. Bobines d'allumage	C. Collecteur d'admission
D. Faisceau de câbles	5. Circuit d'huile
2. Système d'échappement	A. Injecteur d'huile
A. Carter d'échappement intérieur	B. Conduites d'huile, raccords et fixations
B. Adaptateur (collecteur d'échappement)	6. Capteurs
C. Mégaphone (échappement intérieur)	A. Capteur de température d'air
3. Circuit de carburant	B. Capteur de position de démarrage
A. Pompe de reprise du carburant	C. Capteur de position de l'accélérateur
B. Pompe d'alimentation en carburant	D. Capteur de température de l'eau
C. Injecteurs de carburant	E. Thermostat
D. Séparateur de vapeur	7. Joints d'étanchéité
E. Conduites d'huile, raccords et fixations	A. Tous les joints d'étanchéité des composants liés aux émissions

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie.

Le Guide de l'opérateur de BRP fourni contient les instructions écrites pour l'entretien et l'usage appropriés du moteur hors-bord. Toutes les pièces bénéficiant de la garantie relative aux émissions de BRP le sont pour la totalité de la période de garantie du moteur hors-bord, à moins que ne soit prévu le remplacement de la pièce dans le cadre de l'entretien obligatoire mentionné dans le Guide de l'opérateur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont l'inspection régulière est prévue (mais dont le remplacement régulier n'est pas prévu) est garantie par BRP pour la totalité de la période de garantie du moteur hors-bord. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de cette garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les factures et fiches d'entretien doivent être remises à chaque propriétaire ultérieur du moteur hors-bord.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

Le propriétaire d'un moteur hors-bord, en tant que tel, est responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide de l'opérateur. BRP recommande de conserver toutes les factures de maintenance du moteur hors-bord mais ne peut renier la garantie uniquement à cause de l'absence de factures ou parce que tous les entretiens n'ont pas été effectués en temps prévu.

Le propriétaire d'un moteur hors-bord, en tant que tel, doit néanmoins savoir que BRP peut refuser d'appliquer la garantie si la défektivité du moteur ou d'une partie de celui-ci est due à un abus, une négligence, un entretien non correct ou des modifications non approuvées.

Il a la responsabilité de confier son moteur à un concessionnaire BRP agréé dès que le problème apparaît. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Pour toute question concernant les droits et les responsabilités du propriétaire au titre de la garantie ou pour connaître le nom et les coordonnées du concessionnaire BRP agréé le plus proche, prière de contacter :

BRP US Inc. / Marine Propulsion Systems

After Sales Support, P.O Box 597

Sturtevant, WI 53177

1-262-884-5993

ou consulter le site www.brp.com

Test de préparation

Test de préparation destiné à l'opérateur....

1. L'opérateur a-t-il lu ce Guide d'un bout à l'autre ?
2. L'opérateur est-il prêt à assumer la responsabilité d'une utilisation en toute sécurité du bateau et du moteur hors-bord ?
3. L'opérateur comprend-il toutes les précautions et instructions de sécurité contenues dans ce Guide ?
4. L'opérateur comprend-il que ce Guide contient des informations essentielles pour contribuer à éviter des blessures corporelles et des dégâts matériels ?
5. L'opérateur est-il prêt à respecter les recommandations figurant dans ce Guide et à suivre un cours sur la sécurité de la navigation avant de se servir de son bateau et de son moteur hors-bord ?
6. L'opérateur sait-il à qui poser toute question concernant son bateau et son moteur hors-bord ?
7. L'opérateur connaît-il les règlements locaux sur la circulation maritime ?
8. L'opérateur comprend-il que l'erreur humaine peut avoir pour causes l'imprudence, la fatigue, le surmenage, les préoccupations, le manque de familiarisation avec le produit, les drogues et l'alcool, pour n'en citer que quelquesunes ?

AVERTISSEMENT

Il est impossible pour ce Guide de traiter de toutes les situations dangereuses auxquelles on peut se trouver confronté ; néanmoins, la compréhension et le respect des informations essentielles données dans ce Guide aideront à faire preuve de discernement pendant la navigation. Toujours rester vigilant et prudent, car c'est sur cela que repose la sécurité.

Foire aux questions

Aucun entretien programmé par le concessionnaire pendant cinq ans ou 500 heures d'utilisation normale à des fins de loisir? Est-ce bien vrai?

- Oui ! BRP sait que l'utilisateur veut consacrer son temps à la navigation, et non à l'entretien de son moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*. Il n'y a aucune soupape à régler, courroie à entretenir, chaîne à remplacer ni huile à changer. Nous recommandons d'effectuer des vérifications précédant la mise à l'eau du moteur hors-bord lors de chaque utilisation et à intervalles réguliers. La navigation en eau salée exige des contrôles et une lubrification supplémentaires minimaux.

Quel est l'indice d'octane recommandé pour mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC ?

- Les moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* exigent un indice d'octane minimum de 87 {AKI (R+M)/2} aux États-Unis et au Canada, ou de 90 {RON} en dehors de ces pays. L'utilisation de carburants à indice d'octane plus élevé n'est pas nuisible mais n'est pas non plus nécessaire.

Quel type d'huile exige mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC ?

- Les huiles pour injection d'huile directe *Evinrude XD100* et pour moteur 2 temps *Evinrude XD50* sont recommandées pour votre moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*. L'huile *Evinrude XD100* doit être utilisée aux températures extérieures inférieures à 0 °C.

Dois-je mélanger de l'huile à mon carburant ?

- **Non.** Les moteurs hors-bord *Evinrude E-TEC* n'exigent aucun mélange d'huile au carburant.

Puis-je commander des pièces de rechange et des accessoires pour mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC ?

- Oui. Lorsque des pièces de rechange sont nécessaires, utiliser des pièces d'origine *Evinrude* ou des pièces ayant des caractéristiques équivalentes, y compris le type, la résistance et le matériau. L'utilisation de pièces de qualité inférieure peut entraîner des blessures ou un mauvais fonctionnement du produit. Le concessionnaire peut commander les pièces et accessoires désirés.

Dois-je remplir des formulaires lorsque je déménage ou que je vends mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC ?

- Oui. Pour pouvoir garder le contact avec vous ou le nouveau propriétaire du moteur *Evinrude*, BRP demande de remplir le formulaire indiquant le **Changement d'adresse / de propriétaire**. Cela garantit que le client ou le nouveau propriétaire est tenu au courant de tout avis concernant les produits et que la couverture de la garantie reste à jour.

Que dois-je faire avant de remiser mon moteur hors-bord Evinrude E-TEC pour l'hiver ?

- L'hivernage est minimal. Se reporter à *REMISAGE* pour des instructions détaillées de remisage hors saison du moteur hors-bord *Evinrude E-TEC*.

Changement d'adresse/de propriétaire

En cas de changement d'adresse ou de propriétaire, veiller à remplir et à envoyer par la poste le formulaire sur cette page.

Cette notification est nécessaire en termes de sécurité du propriétaire, même après expiration de la garantie d'origine, car BRP sera alors en mesure de le contacter s'il s'avère nécessaire d'apporter des modifications au moteur hors-bord. En dehors des États-Unis et du Canada, envoyer cette carte à la division de Bombardier Produits Récréatifs auprès de laquelle le moteur hors-bord a été enregistré. Bien vouloir consulter le concessionnaire ou distributeur.



Change of Address Change of Ownership

Model number

Serial Number

Old Address / Previous Owner

Last name

First name M.I.

Address

City State

Zip code Country

Phone number

Signature _____ Date _____

New Address / New Owner

Type of Use Recreational Commercial Government

Last name

First name M.I.

Address

City State

Zip code Country

Phone number

Signature _____ Date _____

Dealer Information

Dealer name

Dealer number

Phone number

Contact name

In the U.S. or Canada, mail completed form to: BRP US Inc. / Marine Propulsion Systems
 After Sales Support
 P.O Box 597
 Sturtevant, WI 53177

Confirmation de réception

Your Dealer

Name:	_____
Address:	_____

Upon delivery of your new *Evinrude* outboard, complete and sign the form below. Your Dealer will take receipt of the form for their records.



Receipt

Name:	_____
Address:	_____

Owner of Model No:	_____
Serial No:	_____
(To be completed by customer or selling Dealer)	
The Dealer named on this document has instructed me on the operation, maintenance, safety features and warranty policy, all of which I understand and agree to be bound with. I am also satisfied with the predelivery set-up and inspection of my <i>Evinrude</i> outboard. I have also received a copy of the Operator's Guide.	
Signature:	_____
Date:	_____

⚠ AVERTISSEMENT

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment à l'échappement du moteur essence, connu dans l'État de la Californie pour provoquer le cancer, et au monoxyde de carbone, connu dans l'État de la Californie pour entraîner des anomalies congénitales ou d'autres pathologies du système reproductif. Pour plus d'informations, visitez le site www.p65warnings.ca.gov

www.brp.com



SKI-DOO®

SEA-DOO®

CAN-AM®

LYNX®

EVINRUDE®

ROTAX®

MANITOU®

ALUMACRAFT®